



**Programme Bourgogne  
Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE +  
2021-2027**

**ORDRE DU JOUR**

**CONSULTATION ÉCRITE DU  
COMITÉ REGIONAL DE  
PROGRAMMATION DU  
16 AU 23 MAI 2025**





**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura**  
**FEDER-FSE+ 2021-2027**  
**Synthèse programmation initiale**

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intelligente	6 095 954,37 €	4 259 266,64 €	69,87%	2
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3				
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises				
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME	8 998 427,00 €	2 309 525,07 €	25,67%	6
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers				
2	Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises				
				TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture				
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)	513 947,15 €	308 368,29 €	60,00%	1
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen	741 299,99 €	444 779,99 €	60,00%	2
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage				
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité				
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique	6 412 500,00 €	2 565 000,00 €	40,00%	7
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs				
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables	836 566,49 €	327 235,34 €	39,12%	1
				TA2	Soutenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage				
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables				
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité				
				TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité	330 022,67 €	67 209,52 €	20,37%	1
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale				
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers	306 775,50 €	172 406,35 €	56,20%	2
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)				
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification				

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines				
				TA3	Infrastructures vertes en ville				
				TA4	Renouvellement urbain	2 100 303,82 €	1 000 000,00 €	47,61%	1
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain				
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales	389 752,00 €	111 455,00 €	28,60%	1
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural	2 966 423,75 €	595 677,02 €	20,08%	1
				TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural	1 452 412,34 €	514 699,80 €	35,44%	3
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques				
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons				
						Total	31 144 385,08 €	12 675 623,02 €	28

# FEDER

## Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 1 : synthèse p7
  - SONSAS p9
  - UTBM p15
  - CRISTEL p19
  - IGR p23
  - BOUILLET FRERES p25
  - SAS RIFFAULT p29
  - ALTUS COATING p31
  - JOUSSOT SAS p35
  
- Priorité 2 : synthèse p37
  - SDIS 21 p39
  - Département de la Nièvre p43
  
- Priorité 3 : synthèse p45
  - HABITAT 70 p47
  - OPH Département du Doubs p51
  - OPH Département du Doubs p55
  - NEOLIA p57
  - HABITAT 70 p61
  - HABITAT 70 p65
  - OPH Département du Doubs p69
  - SIED 70 p73
  - SVO p75
  
- Priorité 5 : synthèse p79
  - CA de Nevers p81
  - Commune Nuits St Georges p83
  - CC Le Tonnerrois en Bourgogne p89
  - Commune de St Loup/Semouse p91
  - Nièvre Aménagement P93
  - Commune de Chaux la Lotière p99

## Programmation initiale : avis défavorable

- Synthèse p101
- Priorité 1 :
  - Groupe KREMER p103
  - SOUDO METAL SA p107
- Priorité 5 :
  - CC Haut Jura St Claude p109

## Pour Information :

- Synthèse p111
- Priorité 1 :
  - Université Bourgogne Europe p113
  - Université Bourgogne Europe p117
- Priorité 3 :
  - DOMANYS p119
  - Commune de Cluny p121
- Priorité 6 :
  - Commune de Maisod p123





Consultation écrite du 16 au 23 mai 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Priorité 1 : "Développer une économie régionale innovante et compétitive"**

**Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
1	1.1	1	BFC004874	Innovations de nanovecteurs théranostiques (i-nanoT)	SONSAS	1 897 585,44 €	1 138 551,26 €	60,00 %						759 034,18 €	SA111723 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) (ex RA n° SA58995)	
1	1.1	1	BFC005060	ALISON++ : Un dispositif médical pour l'optimisation et la personnalisation de la sédation et de l'analgésie du patient de réanimation	Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	4 198 368,93 €	3 120 715,38 €	74,33 %						1 077 653,55 €	SA111723 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) (ex RA n° SA58995)	
<b>Sous-total</b>			<b>2</b>			<b>6 095 954,37 €</b>	<b>4 259 266,64 €</b>		-	-	-	-	-	<b>1 836 687,73 €</b>		
1	1.3	1	BFC001622	Extension des locaux destinée à l'installation d'un nouvel atelier moderne pour soutenir la croissance de l'activité du site	CRISTEL	4 469 936,00 €	1 067 420,72 €	23,88 %			50 000,00 €			3 352 515,28 €	SA117857 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026	
1	1.3	1	BFC001623	INVESTISSEMENT PRESSE D'IMPRESSION OFFSET 5 COULEURS LED UV	IGR	1 230 000,00 €	430 000,00 €	34,96 %						800 000,00 €	SA117857 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026	
1	1.3	1	BFC001745	Développement capacitaire et diversification de la production de produits métallurgiques pour la construction	BOUILLET FRERES	1 702 500,00 €	425 625,00 €	25,00 %						1 111 320,00 €	165 555,00 €	SA117857 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026
1	1.3	1	BFC002200	Investissement machine à haute fréquence	SAS RIFFAULT	181 000,00 €	63 350,00 €	35,00 %						117 650,00 €	SA117857 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026	
1	1.3	1	BFC003355	Investissements productifs stratégiques dans le cadre de la croissance d'ALTUS COATING	ALTUS COATING	1 147 450,00 €	229 490,00 €	20,00 %						917 960,00 €	SA11728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	
1	1.3	1	BFC003555	Acquisition d'un laser et d'une plieuse pour le développement de l'activité	JOUSSOT SAS	267 541,00 €	93 639,35 €	35,00 %						173 901,65 €	SA117857 - Régime relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026	
<b>Sous-total</b>			<b>6</b>			<b>8 998 427,00 €</b>	<b>2 309 525,07 €</b>		- €	- €	<b>50 000,00 €</b>	- €	<b>1 111 320,00 €</b>	<b>5 527 581,93 €</b>		
<b>Nombre de projets présentés :</b>			<b>8</b>			<b>TOTAL</b>	<b>15 094 381,37 €</b>	<b>6 568 791,71 €</b>		- €	- €	<b>50 000,00 €</b>	- €	<b>1 111 320,00 €</b>	<b>7 364 269,66 €</b>	



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC004874 - Innovations de nanovecteurs théranostiques (i-nanoT)</b>
<b>Porteur de projet</b>	89135852500014 SONSAS
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 24/01/2024 au 31/12/2028
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 24/01/2024 au 31/12/2028
<b>Coût total éligible</b>	1 897 585,44 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	1 138 551,26 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

i-NanoT est un projet de recherche public - privé collaboratif multidisciplinaire visant la production de nanovecteurs pour les applications théranostiques. Le consortium a pour objectif de développer à l'échelle d'un « kg-lab » des nanovecteurs d'origine minérale et organique testés pour le traitement ciblé et le diagnostic de cancers, de pathologies infectieuses et inflammatoires. Les nanovecteurs ainsi générés permettront de répondre de façon appropriée à la stratégie de soins de demain, notamment avec l'émergence de la médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative, et pertinente).

Le partenariat fédère trois partenaires industriels, (SONSAS, DELPHARM, Vivexia), huit laboratoires de recherche (ICB, ICMUB, CTM, RIGHT, FEMTO-ST, CHRONO-ENVIRONNEMENT), 2 établissements de santé (CGFL, CHU-Dijon) et 2 partenaires supports (technopôle SANTENOV et SATT-SAYENS), tous localisés en Bourgogne Franche-Comté. Le consortium couvre l'ensemble de la chaîne de valeur comprenant les actions de synthèse des nanovecteurs, leurs caractérisations physiques, chimiques et biologiques sur un ensemble dédié d'équipements de pointe, leur évaluation biologique *in vitro* et *in vivo*, les étapes de formulation, ainsi que leur production sur une ligne pilote.

La nanomédecine est une branche de la médecine qui applique les connaissances et les outils de la nanotechnologie pour la prévention et le traitement des maladies. La nanomédecine s'appuie sur les propriétés intrinsèques de structures de dimensions nanométriques pour des applications dans le domaine du diagnostic et de la thérapie.

Elle permet ainsi de réaliser une médecine de précision dans les domaines précités et améliore ainsi le rapport bénéfice/risque des traitements en augmentant leur efficacité et leur biodisponibilité au niveau de l'organe cible, tout en réduisant les doses à administrer et le risque de toxicité. La nanomédecine préfigure donc la stratégie de soins de demain, notamment avec l'émergence de la médecine 5P (personnalisée, préventive, prédictive, participative, et pertinente).

La croissance du marché des nanotechnologies de la santé est actuellement tirée par divers facteurs tels que la prévalence croissante du cancer. Le moteur de la nanomédecine sont les nanoparticules utilisées pour le ciblage actif (nanovecteurs). Elles portent le développement économique et leurs applications couvrent diverses pathologies incluant les tumeurs, et les maladies inflammatoires ou infectieuses. Une plus-value spectaculaire est que les nanovecteurs peuvent être utilisés à la fois comme le principe actif et son vecteur vers la cible, mais aussi comme agent de contraste permettant de suivre les effets thérapeutiques - ce que l'on appelle les approches théranostiques combinant ainsi effets thérapeutiques et outils de diagnostic. Pour autant, l'un des défis importants pour l'utilisation de ces nanomatériaux en médecine est de les rendre biocompatibles et de comprendre le chemin biologique du nanovecteur vers sa cible. Chaque nanovecteur possède ses propres spécificités : il est donc fondamental de progresser dans les champs de la nanothérapie et de la nanotoxicologique afin de comprendre comment il interagit avec le vivant. Malheureusement, les études sont difficilement comparables et rarement utilisables : une approche basée sur des procédures opérationnelles standardisées (synthèse, évaluation, formulation, production) est donc nécessaire pour entretenir la croissance de la nanomédecine. De

plus, la nanovectorisation médicamenteuse se heurte à un autre verrou : la caractérisation des nano-systèmes. Les propriétés et caractéristiques physico-chimiques et biologiques sont en effet des connaissances clés pour comprendre et quantifier les actions des nanovecteurs. La vectorisation d'une molécule par un type de nano-cargo n'est pas nécessairement généralisable ni d'un nanovecteur à l'autre ni d'une pathologie à l'autre et cela constitue un frein additionnel. La formulation et la caractérisation des composés pharmaceutiques actifs sont ici prépondérantes pour développer et choisir le nano-système idoine possédant les propriétés adaptées à la cible thérapeutique et ainsi optimiser la vectorisation. Finalement, et au-delà des bénéfices théranostiques que la nanomédecine peut apporter, son développement clinique nécessite de mettre en place une stratégie robuste, fiable et reproductible pour produire des nanovecteurs à l'échelle du kg et d'initier le passage du laboratoire vers l'industrie.

En lien avec les efforts mondiaux entrepris pour le développement de nouvelles approches thérapeutiques, la région Bourgogne Franche-Comté a clairement identifié la santé comme un domaine clé de sa stratégie de spécialisation intelligente. L'ambition régionale s'appuie sur un socle d'acteurs locaux pour propulser l'innovation sur plusieurs axes, et en particulier sur la médecine de précision et les approches 5P, facteurs importants de la croissance économique. Dans ce contexte, il est fondamental de restaurer la souveraineté de l'industrialisation régionale des produits de santé. Malgré ce macro-dynamisme régional remarquable, force est de constater qu'à une granularité plus fine, cette vitalité repose essentiellement sur des partenariats épars, et conduit donc à une inévitable dislocation des recherches, sans lisibilité à la hauteur d'une « filière », même si la qualité des travaux menés dans ces initiatives n'est évidemment pas en cause. En réponse à ce constat, le projet i-NanoT a pour ambition de fédérer, au travers d'un projet de recherche sur les nanovecteurs théranostiques structurant et innovant, les complémentarités interdisciplinaires des forces territoriales distribuées sur la chaîne de valeur de la nanovectorisation.

L'impact est économique pour la Région Bourgogne Franche-Comté puisque les projections des partenaires industriels tablent sur un accroissement de leurs portfolios de produits et de services et soulignent un besoin décisif de personnels sur des emplois hautement qualifiés. Des retombées sur l'offre de formation régionale sont attendues puisque, en lien avec les acteurs des UFR, les partenaires contribueront à la définition d'une nouvelle maquette de formation de Master en nanotechnologies pour la santé qui est actuellement en discussion.

Un impact en termes de propriétés intellectuelles et de rayonnement scientifique puisque plusieurs brevets seront déposés et des articles scientifiques publiés en lien avec le projet. Finalement, les répercussions s'étendront jusqu'à la structuration d'une filière régionale bénéficiant de la dynamique impulsée par le projet pour la création d'un guichet unique en nanomédecine, et permettront aussi d'assoir une position de leadership national avec l'édition d'un livre blanc sur l'utilisation des nanotechnologies en santé à l'horizon post-projet.

Il sera générateur d'innovation dans plusieurs champs interdisciplinaires comme, la particularisation des nanovecteurs, leur déploiement en imagerie médicale, mais aussi plus généralement en nanotoxicologie où des progrès sont attendus notamment sur la normalisation des méthodes et des pratiques.

Dans le cadre du projet, une pré-liste de candidat nanovecteurs théranostiques a d'ores et déjà été anticipée de par les compétences des divers acteurs à les produire à l'échelle du laboratoire mais également de par l'adéquation entre les propriétés intrinsèques des nanoparticules (propriétés magnétiques, optiques, antibactériennes, d'encapsulation de substances médicamenteuses...) et les domaines d'application envisagés (traitement du cancer, maladies infectieuses et inflammatoires). L'élaboration des nanovecteurs nécessite de donner une fonction biologique à la surface des nanoparticules synthétisées, c'est-à-dire ajouter des fonctionnalités aux nanoparticules de sorte de pouvoir les utiliser pour traiter et/ou imager les pathologies ciblées.

L'efficacité des interactions spécifiques avec la cible thérapeutique sera évaluée par des études *in vitro* (cytotoxicité, etc.) et *in vivo* (biodistribution, suivi tumoral, etc.). Pour y parvenir, des verrous technologiques liés notamment à la fonctionnalisation des nanoparticules devront être levés. C'est la raison pour laquelle un investissement différenciant sera réalisé dans l'acquisition d'une chaîne performante d'outils de caractérisation. L'acquisition de tels dispositifs dédiés au développement de la nanovectorisation sera une première en Région Bourgogne Franche-Comté. Cette ligne d'équipements de pointe apporte un vrai paradigme de moyens et permettra d'impulser un champ nouveau d'études dans la compréhension des mécanismes mis en jeu au cours de l'internalisation des nanovecteurs par des cellules cancéreuses, inflammées ou infectieuses. Cette approche nouvelle dans la caractérisation des interactions cellules/nanovecteurs amènera à une reconnaissance de notre expertise à l'échelle nationale et internationale dans ce domaine. Ainsi, les acteurs académiques et industriels impliqués aussi bien dans le développement des nanovecteurs à l'échelle du laboratoire qu'à l'échelle de la production seront en mesure de quantifier précisément le taux de fonctionnalisation des nanovecteurs notamment lorsque plusieurs ligands sont greffés en surface. Une « carte d'identité » du nanovecteur sera ainsi proposée et regroupera les propriétés physiques, chimiques, biologiques, mais aussi leurs caractéristiques d'agent de contraste pour l'imagerie fonctionnelle. Compte tenu de la diversité des nano-objets proposés et de leurs divers degrés de maturité au démarrage du projet, le consortium s'est fixé deux jalons pour sélectionner les nanovecteurs les plus efficaces face à la pathologie. Ce sont donc les résultats des évaluations *in vitro* et *in vivo* qui seront décisifs sur le choix des nanovecteurs. Les candidats les plus prometteurs seront mis en forme dans la voie d'administration adéquate face à la pathologie considérée et seront préparés pour être produits sur une ligne pilote dite « kg-lab ». Ainsi, les résultats du projet permettront donc de proposer des actions théranostiques sur des pathologies en forte augmentation dans les populations. Les nanovecteurs seront développés comme approche thérapeutique et diagnostique pour le traitement de tumeurs cancéreuses, de certaines maladies inflammatoires et pour faire face à des pathogènes infectieux particulièrement préoccupants en termes de santé publique. Le projet fera émerger des procédures de standardisation dans la manufacture de ces nanovecteurs afin de pouvoir produire *in fine* à l'échelle industrielle des lots de façon reproductibles et normatives.

### **Avis du service instructeur : Favorable**

Motivation de l'instructeur : Le projet i-Nano-T est éligible au programme car il s'agit d'un projet de R&D débouchant sur des innovations, à partir de la recherche publique et privée. En effet, le projet repose sur un consortium régional constitué d'acteurs industriels, de forces académiques, d'établissements de santé et de technopôles qui forment une chaîne de valeur interconnectée.

Le projet proposera à ces partenaires économiques en BFC un levier de croissance permettant simultanément de stimuler leur transition industrielle vers un marché à fort potentiel et de créer de nouveaux outils de production de systèmes de nanomédecine. De plus, les fonds permettront d'agrégner sur le territoire un référentiel d'équipements de caractérisation de dernière génération spécifiquement dédié à l'évaluation des synthèses et

au développement de nanovecteurs pour la médecine personnalisée.

A court terme, l'aide renforcera l'innovation autour de la nanovectorisation en proposant des stratégies théranostiques nouvelles, et à moyen terme permettra aux entreprises régionales de proposer un portfolio de médicaments (molécules thérapeutiques, formulation spécifique, etc.) et de services (ex : études de toxicité, bio-évaluation) adaptés aux pathologies cliniques et la médecine du futur.

Le projet i-NanoT s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale en répondant au domaine de spécialisation (DS) « santé et soins individualisés et intégrés ». Les enjeux de ce domaine régional sont l'innovation de la médecine de précision, son efficience et son accessibilité. Le projet I-nano-T y répond car les nanovecteurs théranostiques, situés au cœur du projet, sont une spécialité régionale différenciante permettant d'adresser des stratégies de soin innovantes.

En plaçant les approches nanotechnologiques comme objet-frontière impliquant la convergence d'actions, cet axe interdisciplinaire convoque de nombreuses disciplines disponibles sur le territoire régional favorisant l'émergence de nouveaux paradigmes théranostiques pour des applications porteuses de l'industrie médicale régionale.

Plus spécifiquement, il est prévu que SON SAS travaille sur les missions suivantes :

- Synthèse de nanovecteurs fonctionnalisés (WP1);
- Caractérisations & analyses physico-chimiques (WP2);
- Industrialisation & Scale-up (WP5).

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention FEDER de 1 138 551,26 € représentant 60% d'un coût total de 1 897 585,44 €.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional				
Engagement							
Montant	759 034,18 €	1 138 551,26 €	1 138 551,26 €				
Taux	40,00 %	60,00 %	60,00 %				
Coût éligible	1 897 585,44 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Equipements laboratoire de synthèse et de caractérisation	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	49 200,00 €
Matériel de mesures magnétiques	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	22 000,00 €
Matériel de mesures par fluorescence X	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	90 000,00 €
Réacteur pilote pour le kilolab	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	54 000,00 €
Système de Chromatographie liquide / Matériel de mesure LCMS	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	72 000,00 €
Système de lyophilisation	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	14 400,00 €
Système de mesure d'impuretés ICP	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	54 000,00 €
Système de purification magnétique (SEPMAG)	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	59 400,00 €
Frais de personnels	050- Frais de personnel directs	855 874,35 €
Coûts indirects	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	353 681,09 €
Accompagnement à la stratégie de valorisation	140- Dépenses de prestations externes	43 120,00 €
Étude marché nanomatériaux	140- Dépenses de prestations externes	31 560,00 €
Prestations de propriétés intellectuelles	140- Dépenses de prestations externes	37 000,00 €
Prestations juridiques	140- Dépenses de prestations externes	17 500,00 €
Dépenses de communication	210- Dépenses de communication de l'opération	31 350,00 €
Consommables et matières premières	240- Autres dépenses (à spécifier)	85 000,00 €
Fournitures	240- Autres dépenses (à spécifier)	27 500,00 €
Total dépenses		1 897 585,44 € HT

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	0,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	4,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	759 034,18
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	0,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC005060 - ALISON++ : Un dispositif médical pour l'optimisation et la personnalisation de la sédation et de l'analgésie du patient de réanimation</b>
<b>Porteur de projet</b>	19900356700013 Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/09/2024 au 30/09/2028
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/09/2024 au 31/12/2027
<b>Coût total éligible</b>	4 198 368,92 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	3 120 715,38 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Le projet ALISON++ vise à améliorer la gestion de la sédation et de l'analgésie via l'intelligence artificielle en réanimation. Son but est de développer un système pour une sédation optimisée et personnalisée, répondant aux besoins spécifiques de chaque patient. Cette innovation révolutionnera la sédation en la rendant plus sûre et efficace.

L'objectif est de développer un dispositif médical permettant de personnaliser la sédation grâce à l'IA qui analyse en temps réel les données physiologiques des patients, ajustant dynamiquement les doses de médicaments. Ceci vise à minimiser les risques de sous-sédation ou de sursédation, améliorant les résultats cliniques et la sécurité patient.

ALISON++ allège aussi la charge du personnel médical en automatisant la sédation. Ce projet permet une meilleure allocation des ressources humaines en soins intensifs, libérant le personnel de la surveillance constante.

Intégrant IA et analyse de données, ALISON++ est à l'avant-garde de l'innovation médicale. Il promet d'améliorer la gestion de la sédation et peut servir de modèle pour d'autres domaines médicaux nécessitant des soins personnalisés.

Cette collaboration interdisciplinaire réunit ingénieurs, médecins et chercheurs, et représente un progrès majeur dans les soins en réanimation, visant à offrir des traitements plus sûrs et adaptés aux patients.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'analgésie et la sédation font partie de la prise en charge quotidienne de la quasi-totalité des patients admis dans un service de réanimation. Que ce soit par excès ou par défaut, une sédation analgésie inadaptée est responsable d'une augmentation de la morbidité et de la mortalité des patients en réanimation.

Actuellement, l'évaluation de la douleur et de la profondeur de la sédation est réalisée toutes les heures. Cette prise en charge nécessite une implication majeure de l'équipe paramédicale, source d'un investissement en temps très important au détriment des autres éléments de la prise en charge des patients en réanimation.

L'objectif est de développer un dispositif médical permettant de personnaliser la sédation grâce à l'IA qui analyse en temps réel les données physiologiques des patients, ajustant dynamiquement les doses de médicaments. Ceci vise à minimiser les risques de sous-sédation ou de sursédation, améliorant les résultats cliniques et la sécurité patient.

ALISON++ allège aussi la charge du personnel médical en automatisant la sédation. Ce projet permet une meilleure allocation des ressources humaines en soins intensifs, libérant le personnel de la surveillance constante.

Ainsi, le projet ALISON ++ répond à un besoin concret. Il s'inscrit directement dans la Stratégie Régionale d'Innovation vers la Spécialisation Intelligente (RIS3) 2021-2027, dans le domaine de spécialisation "Santé et soins individualisés et intégrés", et répond aux enjeux majeurs de la santé, en lien avec les atouts et spécificités du territoire régional dont la médecine de précision, qui permet de personnaliser le soin et de placer le patient au cœur du traitement (cf. RIS3 Région BFC, 2021-2027).

Le consortium est complémentaire, et réunit l'UTBM (chef de file), le CHU de Besançon et l'entreprise bisontine CISTEO MEDICAL. Les partenaires possèdent des expertises complémentaires couvrant plusieurs disciplines en lien avec l'intelligence artificielle. Cette collaboration interdisciplinaire réunit ingénieurs, médecins et chercheurs, et représente un progrès majeur dans les soins en réanimation, visant à offrir des traitements plus sûrs et adaptés aux patients. Ce projet de recherche collaboratif incluant l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé, permettra à la région Bourgogne Franche Comté de conforter sa position dans un domaine hautement concurrentiel.

En complément avis expert BPI :

Projet avec une valeur ajoutée, structuré, ne mettant pas en évidence de point de réserve particulier. La proposition de valeur est claire répondant à un besoin et sans concurrence directe. Il est clairement mis en évidence dans le dossier qu'il n'existe pas de système permettant l'optimisation et la personnalisation de la sédation et de l'analgésie du patient de réanimation. Le but est de développer un dispositif médical permettant de personnaliser la sédation grâce à l'IA qui analyse en temps réel les données physiologiques des patients, ajustant dynamiquement les doses de médicaments. Le but est de minimiser les risques de sous-sédation ou de sursédation. Le projet est structuré et la roadmap de développement et réglementaire jusqu'à la commercialisation est réfléchie et cohérente. Le dossier prend en compte la mise en conformité de son futur produit, et les différents certificats. De plus, il y a une prise en compte des barrières potentielles du projet et les solutions sont envisagées.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	E			
Engagement							
Montant	1 077 653,54 €	3 120 715,38 €	3 120 715,38 €				
Taux	25,67 %	74,33 %	74,33 %				
Coût éligible	4 198 368,92 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Investissements CHU	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	94 121,94 €
Investissements CISTEO	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	15 000,00 €
Investissements UTBM	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	17 435,00 €
Frais de personnel CHU	050- Frais de personnel directs	964 961,81 €
Frais de personnel CISTEO	050- Frais de personnel directs	659 077,75 €
Personnels UTBM	050- Frais de personnel directs	1 070 426,63 €
Dépenses indirectes CHU	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	266 020,94 €
dépenses indirectes CISTEO	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	168 519,44 €
Dépenses indirectes UTBM	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	276 457,41 €
Sous-traitance UTBM	140- Dépenses de prestations externes	643 380,00 €
Frais de communication UTBM	210- Dépenses de communication de l'opération	17 968,00 €
Frais de missions UTBM	220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	0,00 €
Frais de publication CHU	240- Autres dépenses (à spécifier)	5 000,00 €
Frais de publication UTBM	240- Autres dépenses (à spécifier)	0,00 €
Total dépenses		4 198 368,92 € HT

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien	Résultat	Euros	337 038,88

public (dont: subventions, instruments financiers)			
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	7,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	385,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	2,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	1,00

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC001622 - Extension des locaux destinée à l'installation d'un nouvel atelier moderne pour soutenir la croissance de l'activité du site</b>
<b>Porteur de projet</b>	33984113200022 CRISTEL
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 17/04/2023 au 31/12/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 17/04/2023 au 30/03/2025
<b>Coût total éligible</b>	4 469 936,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	1 067 420,72 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Dans le cadre de la forte croissance d'activité connue par la société, CRISTEL prévoit de construire un nouveau bâtiment qui permettra d'augmenter les capacités de production et de moderniser la préparation des commandes afin d'améliorer l'efficience des activités qui souffrent particulièrement des variations significatives d'activité et dont la réactivité est un facteur clé de succès.

Ce nouvel espace qui se veut le plus neutre possible écologiquement permettra à la société de continuer à garantir à ses clients un taux de service parmi ce qui se fait de mieux dans la profession et d'absorber à la fois les variations d'activité liées à la saisonnalité d'une part, la forte croissance connue ces dernières années et les développements de nouveaux marchés tant en France qu'à l'étranger d'autre part.

Ces travaux permettront à la société de continuer à promouvoir les valeurs humaines et de développement durable qui lui sont chères sur son unique site de production, d'y pérenniser l'emploi, et de favoriser son développement et les partenariats locaux. La conception de ce bâtiment a été réalisée avec un contractant général local avec l'appui technique d'un bureau d'études spécialisé en constructions écologiques. Les différents intervenants seront sélectionnés minutieusement selon un cahier des charges rigoureux.

Le développement sur le site historique est un témoignage fort de l'ancre local de CRISTEL et est réalisé en concertation avec les pouvoirs publics.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'entreprise CRISTEL est un fabricant d'articles culinaires et leader français d'articles de cuisson à poignée amovible haut de gamme (cook and serve) et garantis à vie. Située à Fesches-le-Châtel (Doubs), elle est née en 1983 sur le site d'une casserie créée en 1826. Elle est leader sur le marché français du culinaire haut de gamme et détient entre 70 et 80 % des parts de ce marché.

Dans les années 1990, CRISTEL est parvenue à faire de la casserole, alors simple ustensile de cuisine, son entrée dans les boutiques d'arts de la table et les grands magasins. Depuis les années 2000, l'entreprise a multiplié sa représentation et est aujourd'hui représentée dans plus de trente pays. Cristel reste cependant une entreprise familiale dont tous les actionnaires sont des personnes physiques. La grande majorité de sa production est produite en France ; CRISTEL dispose ainsi du label Origine France garantie sur la plupart de ses produits. Elle est également labellisée Entreprise du patrimoine vivant (EPV).

Dans le contexte de forte croissance connu depuis 2020, CRISTEL a prévu la construction d'un nouveau bâtiment. Ce dernier lui permettra d'augmenter ses capacités de production et de moderniser son système de préparation des commandes. Les nouveaux bâti-

ments recouvriront une surface de 2 546 m<sup>2</sup> et incluront notamment des quais d'expédition (260 m<sup>2</sup>), un local technique (22 m<sup>2</sup>), un bâtiment de préparation et de stockage (1 900 m<sup>2</sup>) et une travée de raccordement (245 m<sup>2</sup>). L'objectif principal du projet est de permettre un redéploiement de la fabrication et d'améliorer l'efficience de l'activité de préparation des commandes qui sont particulièrement en tension lors des pics d'activité.

Ce projet s'inscrit donc bien dans les objectifs du programme FEDER FSE+ BFC 2021-2027 et notamment au sein de l'OS 1.3 visant à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME.

La société CRISTEL a fourni une note cap de développement contenant une analyse de son marché et démontrant l'impact des investissements sur sa croissance et une note sur la transition énergétique.

Ces notes démontrent le souci de l'entreprise pour le respect de l'environnement à la fois sur la création et l'imbrication de ses bâtiments ainsi que sur les produits créés et l'utilisation des matériaux.

Ces notes sont versées au dossier.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n° n°SA117857 relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2024-2026. Le taux d'intervention publique maximum est de 25,00 % pour une moyenne entreprise, soit 1 117 420,72€ d'aide publique.

L'agglomération du Pays de Montbéliard participe à hauteur de 50 000,00€, soit 1,12% du montant éligible HT

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 1 067 420,72 € représentant un taux de 23,88 % d'une assiette s'élevant à 4 469 936,00 € HT.

Le taux maximum d'aide publique est respecté.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE	AUTRES PUBLICS
			Fonds européen de développement régional	Communauté d'agglomérations
Engagement				
Montant	3 352 515,28 €	1 117 420,72 €	1 067 420,72 €	50 000,00 €
Taux	75,00 %	25,00 %	23,88 %	1,12 %
Coût éligible	4 469 936,00 €			

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
TRAVAUX DE CONSTRUCTION	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	4 469 936,00 €	
	Total dépenses	4 469 936,00 € HT	

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	3 352 515,28
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	2,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC001623 - INVESTISSEMENT PRESSE D'IMPRESSION OFFSET 5 COULEURS LED UV</b>
<b>Porteur de projet</b>	37928534900047 IGR
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 02/02/2023 au 31/12/2023
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 07/08/2023 au 31/08/2023
<b>Coût total éligible</b>	1 230 000,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	430 000,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La société IGR, ayant absorbé l'entreprise Neuville Impressions, porteuse initiale du projet, poursuit la réalisation de l'opération subventionnée, qui consiste en l'achat d'un équipement neuf de production, une presse d'impression. Cet investissement s'inscrit dans le cadre de l'adaptation de la structure aux nouveaux besoins du marché de l'imprimerie.

Le porteur poursuit la politique de développement raisonné et responsable de Neuville Impressions, en veillant à répondre aux enjeux multiples du métier de l'imprimerie :

- l'enjeu sociétal, en s'adaptant aux règles du monde moderne favorisant l'écologie et le développement personnel,
- l'enjeu industriel, en rationalisant ses outils et en investissant de manière ciblée, pour augmenter le champ de ses compétences.

Le choix d'investissement de la société se porte sur la presse d'impression offset cinq couleurs LED UV 37 ", qui imprime en double format avec une technologie LED basse consommation. La rationalisation de son parc machine, alliée aux innovations technologiques de ce nouvel outil subventionné permettra à la société de créer plus de valeur ajoutée, tout en réduisant sa consommation d'énergie.

Ce projet, pour lequel le porteur sollicite une aide européenne, consiste à poursuivre sa stratégie orientée vers l'entreprise du futur. En effet, l'entreprise éprouve le besoin de franchir un cap de développement afin de conquérir de nouveaux marchés. L'équipement subventionné par le FEDER apportera des innovations qui l'aideront dans ce processus de croissance.

L'instruction acte l'éligibilité du porteur au programme et à sa fiche action en sa qualité de petite entreprise. L'éligibilité géographique et temporelle de l'opération est également assurée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime cadre exempté de notification N° SA.117857 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026.

Le projet concerne l'acquisition d'un équipement de production neuf, correspondant aux actifs corporels. Le taux d'aide publique maximum prévu par ce régime est de 35 % pour les petites entreprises.

L'entreprise IGR étant une petite entreprise, ce dernier est respecté. En effet, le montant de l'aide FEDER, seul cofinancement public, accordée à ce projet s'élève à 430 000 €, ce qui représente 34,97 % d'intervention pour une assiette de 1 230 000 € HT.

L'intensité maximale est donc respectée.

En conclusion, l'instruction propose un aide FEDER d'un montant de 430 000 €.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE
Engagement	Fonds européen de développement régional		
Montant	800 000,00 €	430 000,00 €	430 000,00 €
Taux	65,04 %	34,96 %	34,96 %
Coût éligible	1 230 000,00 €		

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
ACHAT PRESSE OFFSET 5 COULEURS LED UV 37 "		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 230 000,00 €
<b>Total dépenses</b>			<b>1 230 000,00 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	2,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	800 000,00

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC001745 - Développement capacitaire et diversification de la production de produits métallurgiques pour la construction</b>
<b>Porteur de projet</b>	45348124400011 BOUILLET FRERES
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 29/04/2023 au 31/01/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 29/04/2023 au 30/09/2025
<b>Coût total éligible</b>	1 702 500,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	425 625,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Dans le cadre de son développement, BOUILLET FRERES lance un programme d'investissement global et structurant, visant à construire une nouvelle usine et à acquérir de nouveaux équipements productifs. Ces investissements vont permettre d'augmenter la capacité de production mais également de diversifier la gamme des produits proposés en lien direct avec la demande client. À horizon 24 mois, l'objectif du programme est de permettre d'améliorer la productivité (automatisation, augmentation de la capacité de production), mais également d'améliorer les conditions de travail (diminution de la manutention). L'entreprise s'inscrit également dans une démarche globale d'optimisation de sa performance environnementale notamment par le biais de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la nouvelle usine ou encore la mise à disposition des différents déchets de production auprès de recycleurs locaux.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La société Sarl Bouillet Frères est une PME industrielle spécialisée dans le négoce de produits métallurgique, et développe aujourd'hui une activité de fabrique de tôle acier et de découpe de différents produits métallurgiques pour la production de bâtiment. L'entreprise a investit dans 3 nouveaux appareils de production, investissements qui permettront d'augmenter la capacité de production et la diversification de la gamme de leurs produits tout en améliorant la productivité et les conditions de travail des salariés.

En effet, il s'agit d'un investissement matériel productif qui a pour objectif le développement capacitaire et la diversification de la production de produits métallurgiques. Cet investissement s'inscrit dans le cadre d'un programme d'investissement global qui vise à pérenniser l'activité actuelle de l'entreprise tout en assurant une amélioration de sa productivité couplé à une augmentation de la production. La SARL Bouillet Frères sera de fait en capacité d'accepter des commandes qu'elle est contrainte de refuser jusqu'alors faute de capacités de production suffisantes, ce qui représente un manque à gagner de 560 000.00€ de CA pour l'entreprise. Une augmentation annuelle moyenne de 10% est attendue grâce à ces investissements. Il est également envisagé le recrutement de 3 nouvelles personnes en lien direct avec le projet d'investissement (2 personnes pour le volet production et 1 personne pour le volet administratif).

La demande de subvention déposée par la SARL Bouillet Frères répond à l'ensemble des exigences réglementaires imposées par le programme FEDER 21-27.

- la SARL Bouillet Frères en tant que moyenne entreprise au sens de la Recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne est éligible au programme.

- L'opération qui consiste en l'achat de trois nouveaux outils de production va permettre à l'entreprise de passer un cap de développement en développant répond bien aux objectifs du programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 et plus précisément dans le cadre du PRO1 "Développer une économie régionale innovante et compétitive" - et l'O.S 1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création des emplois dans les PME, y compris les investissements productifs" et en compatibilité avec le Type d'Action suivant: "Investissements stratégique des PME".

-L'entreprise prévoit d'accroître son chiffre en moyenne de 10% entre 2023 et 2025 et de créer par ailleurs 3 nouveaux emplois.

La demande de subvention déposée par la société MPP est donc éligible au programme FEDER 21-27.

la SARL Bouillet Frères sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n° SA.117857 relatif aux Aides à Finalités Régionales (AFR) pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 25,00% pour les moyennes entreprises: celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 25%.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 425 625,00 €, représentant un taux de 25% d'une assiette de dépenses éligibles s'élevant à 1 702 500,00 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	Autre partenaire récurrent	Autre partenaire récurrent		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds euro-péen de déve-loppe-ment régional	Indéterminé	banque popu-laire du Sud	E	
Engagement							
Montant	165 555,00 €	1 536 945,00 €	425 625,00 €	905 000,00 €	206 320,00 €		
Taux	9,72 %	90,28 %	25,00 %	53,16 %	12,12 %		
Coût éligible	1 702 500,00 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
2 lignes profileuses		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 500 000,00 €
Cisaille Guillotine Hydraulique GTS3012		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	89 000,00 €
Cisaille guillotine hydraulique GTS 4006		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	113 500,00 €
		Total dépenses	1 702 500,00 € HT

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	3,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC002200 - Investissement machine à haute fréquence</b>
<b>Porteur de projet</b>	73188049800027 SAS RIFFAULT
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 20/06/2023 au 09/10/2024
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 20/06/2023 au 09/06/2024
<b>Coût total éligible</b>	181 000,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	63 350,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Organiser notre croissance en concevant nos atouts commerciaux

Diversifier notre production

Fiabiliser notre confection

Réduire la pénibilité des opérateurs.

Réduire les consommations d'énergies

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'entreprise Riffault SAS est une PME installée à Varennes-Vauzelles dans le département de la Nièvre et est spécialisée dans la confection de bâches sur mesure.

Créée en 1964, l'entreprise est rachetée en 2019 par l'actuel dirigeant Monsieur Alexandre Tournand.

La stratégie de l'entreprise est de sécuriser et de pérenniser la production actuelle tout en assurant le développement de la société. L'entreprise ne possédant à ce jour qu'une seule machine vieillissante (40ans d'âge), le nouvel investissement aura un impact économique majeur :

- en diversifiant la production avec une nouvelle gamme de produit à destination du monde agricole grâce à la fabrication de citernes souples
  - augmenter les capacités de production
  - de réduire les délais de production.
  - assurer une augmentation annuelle moyenne de 22.09% du chiffre d'affaire de la société
- Par ailleurs la création d'un nouvel emploi est envisagé.

Il est également à noter que l'acquisition de la machine à haute fréquence permettra de réduire la pénibilité de travail des salariés (réduction des manipulations et réduction des déplacement), réduction estimée à 3 points.

La demande de subvention déposée par la société Riffault SAS répond donc à l'ensemble des exigences réglementaires imposées par le programme FEDER 21-27.

-Riffault SAS en tant que petite entreprise au sens de la Recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne est éligible

au programme.

- L'opération qui consiste en l'acquisition d'une machine à haute fréquence pour assurer le développement de l'entreprise, répond bien aux objectifs du programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 et plus précisément dans le cadre du PRO1 "Développer une économie régionale innovante et compétitive" - et l'O.S 1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création des emplois dans les PME, y compris les investissements productifs" et en compatibilité avec le Type d'Action suivant: "Investissements stratégique des PME".

La demande de subvention déposée par la société Riffault SAS est donc éligible au programme FEDER 21-27.

Riffault SAS sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit bien au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n°SA.117857 relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 35,00% ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 35%

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 63 350,00 €, représentant un taux de 35% d'une assiette s'élevant à 181 000,00€ HT.

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE
Engagement	Fonds européen de développement régional		
Montant	117 650,00 €	63 350,00 €	63 350,00 €
Taux	65,00 %	35,00 %	35,00 %
Coût éligible	181 000,00 €		

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
machine haute fréquence	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	181 000,00 €
Total dépenses		181 000,00 € HT

INDICATEURS				
Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle	
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00	
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00	
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	1,00	
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	117 500,00	
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00	



Cofinancé par  
l'Union européenne

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC003355 - Investissements productifs stratégiques dans le cadre de la croissance d'ALTUS COATING</b>
<b>Porteur de projet</b>	50109339700013 ALTUS COATING
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 19/09/2023 au 31/10/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 19/09/2023 au 30/06/2025
<b>Coût total éligible</b>	1 147 450,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	229 490,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

La société ALTUS COATING est une PME installée à Courlaoux dans le Jura et spécialisée dans la chimie des polymères à réticulation par rayonnement UV. Elle applique des vernis sur diverses surfaces pour des donneurs d'ordre opérant dans le luxe, la cosmétique et les spiritueux.

Elle souhaite investir dans deux nouveaux équipements de pointe : une cloche à métalliser et une ligne à laquage UV informatisée. Ces nouvelles machines permettront à la société d'améliorer la qualité des revêtements et de pouvoir les proposer sur des pièces spécifiques (bouchonnage, cosmétique plastique et verrerie). L'objectif est de répondre aux demandes croissantes des donneurs d'ordre, de fidéliser sa clientèle, d'accroître son efficacité opérationnelle et de renforcer sa compétitivité tout en ayant un impact environnemental positif grâce à la réduction des solvants, des déchets et de l'énergie consommée.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs de l'OS1.3 du Programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 229 490,00€ représentant un taux de 20% d'une assiette de 1 147 450,00€ HT.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Présentation de l'entreprise : La société ALTUS COATING est une PME installée à Courlaoux dans le Jura et spécialisée dans la chimie des polymères à réticulation par rayonnement UV. Elle applique des vernis sur diverses surfaces pour des donneurs d'ordre opérant dans le luxe, la cosmétique et les spiritueux.

Objectifs et éligibilité de l'opération : Le projet consiste en l'investissement dans deux équipements de production neufs et innovants permettant au porteur de répondre aux demandes croissantes de sa clientèle, de diversifier sa production et d'améliorer son efficacité opérationnelle, renforçant ainsi son positionnement concurrentiel sur le marché de la chimie des polymères à réticulation par rayonnement UV. Ces investissements stratégiques témoignent de la vision à long terme de l'entreprise pour assurer son succès dans le secteur hautement compétitif des revêtements de surface.

L'opération s'inscrit ainsi dans les objectifs de l'OS 1.3 du Programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 qui vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et plus particulièrement dans ceux de la Fiche Action portant sur les investissements stratégiques des PME.

Eligibilité du porteur : Étant une PME, et plus particulièrement une petite entreprise au sens de l'annexe 1 du RGEC n°800/2008 du 6 aout 2008, la société ALTUS COATING est éligible à l'OS1.3 du programme BFC et massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 et à la Fiche Action "Investissements stratégiques des PME".

Eligibilité temporelle et géographique : L'opération est localisée dans la zone couverte par le programme puisqu'elle se déroulera à Courlaoux, dans le Jura (39). Le dossier de demande de subvention a été réceptionné le 19/09/2023 via le portail E-Synergie. Au regard des documents transmis, aucun engagement juridique n'a été passé avant cette date.

Régime d'aide : Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime n° SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026. Le taux d'aide publique maximum prévu par ce régime est de 20% pour les petites entreprises. Celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 229 490,00€ soit 20% d'une assiette totale de 1 147 450,00 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EURO-PEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds euro-péen de développement régional				
Engagement							
Montant	917 960,00 €	229 490,00 €	229 490,00 €				
Taux	80,00 %	20,00 %	20,00 %				
Coût éligible	1 147 450,00 €						

DÉPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Cloche à métalliser		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	318 000,00 €
Machine à laquage informatisée + ensemble matériels connexes		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	829 450,00 €
<b>Total dépenses</b>			<b>1 147 450,00 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	917 960,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	3,00



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC003555 - Acquisition d'un laser et d'une plieuse pour le développement de l'activité</b>
<b>Porteur de projet</b>	33510847800017 JOUSSOT SAS
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 05/10/2023 au 31/10/2024
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 05/10/2023 au 30/06/2024
<b>Coût total éligible</b>	267 541,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	93 639,35 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Dans le cadre de nos activités de chaudronnerie, de serrurerie et de métallerie générale, nous souhaitons nous équiper d'un découpeur laser et d'une plieuse, lesquels permettraient de couvrir la quasi-totalité de nos besoins puis de développer en parallèle cette activité de découpe et pliage.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'entreprise Joussot SAS est une PME installée à Fligny-la-Chapelle dans le département de l'Yonne et est spécialisée dans le domaine de la serrurerie et la métallerie.

Créée en 1972 par Monsieur Joussot, l'entreprise est rachetée en juillet 2021 par Messieurs Fabien Desvaux et Olivier Ginoble.

Ses nouveaux dirigeants souhaitent impulser une nouvelle dynamique à l'entreprise en mettant en place une stratégie d'investissements consistant en l'acquisition d'un laser et d'une plieuse. Ces investissements qui leur permettront de passer un cap de développement ont pour objectifs :

- d'internalisant une partie de la production jusque-là sous-traiter.
- moderniser un appareil productif obsolète. L'entreprise aura alors la capacité de répondre aux besoins du marché de l'aéronautique pour lequel ils sont régulièrement sollicités.
- diversifier leurs activités au pliage et au découpage.

Cette stratégie permettra une augmentation annuelle moyenne de 3% du chiffre d'affaire de la société et s'accompagnera par ailleurs par la création de deux nouveaux emplois.

La demande de subvention déposée par la société Joussot SAS répond donc à l'ensemble des exigences réglementaires imposées par le programme FEDER 21-27.

-Joussot SAS en tant que petite entreprise au sens de la Recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne est éligible au programme.

- L'opération qui consiste en l'acquisition d'un laser et d'une plieuse pour assurer la croissance de l'entreprise, répond bien aux objectifs du programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 et plus précisément dans le cadre du PR01 "Développer une économie

"régionale innovante et compétitive" - et l'OS 1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création des emplois dans les PME, y compris les investissements productifs" et en compatibilité avec le Type d'Action suivant: "Investissements stratégique des PME".

La demande de subvention déposée par la société Joussot SAS est donc éligible au programme FEDER 21-27.

Joussot SAS sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit bien au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime cadre exempté de notification n°SA.117857 relatif aux aides à finalité régionale pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 35,00% ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 35%

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 93 639,35 €, représentant un taux de 35% d'une assiette s'élevant à 276 541,00€ HT.

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE
Engagement			Fonds européen de développement régional
Montant	173 901,65 €	93 639,35 €	93 639,35 €
Taux	65,00 %	35,00 %	35,00 %
Coût éligible	267 541,00 €		

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Machine découpe laser	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	170 000,00 €
Presse plieuse	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	97 541,00 €
Total dépenses		267 541,00 € HT

INDICATEURS			
Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	0,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	180 036,35
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00

Consultation écrite du 16 au 23 mai 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Priorité 2 : "Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics"**  
**Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
2	1.2	3	BFC007327	Déploiement de la télémédecine d'urgence	SDIS 21	513 947,15 €	308 368,29 €	60,00 %						205 578,86 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	1			513 947,15 €	308 368,29 €		- €	- €	- €	- €	- €	205 578,86 €	
2	1.2	4	BFC008546	Projet de modernisation numérique en matière de cybersécurité	DEPARTEMENT DE LA NIEVRE	741 299,99 €	444 779,99 €	60,00 %						296 520,00 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	1			741 299,99 €	444 779,99 €		- €	- €	- €	- €	- €	296 520,00 €	
Nombre de projets présentés :			2			TOTAL	1 255 247,14 €	753 148,28 €		- €	- €	- €	- €	502 098,86 €	



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC007327 - Déploiement de la télémédecine d'urgence</b>
<b>Porteur de projet</b>	28210054400042 SDIS 21
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR2 - Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
<b>Type d'action</b>	PR2-RS01.2-TA3 - Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 06/04/2021 au 30/11/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 06/04/2021 au 31/07/2025
<b>Coût total éligible</b>	513 947,15 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	308 368,29 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Le projet de déploiement de la télémédecine d'urgence dans le département repose sur la dématérialisation des fiches bilans en équipant l'ensemble des véhicules de secours de tablettes numériques et en dotant l'ensemble des infirmiers de multi-paramètres connectés. L'objectif est d'accélérer la prise en charge des patients, d'améliorer l'orientation des victimes, de sécuriser les données de santé et d'offrir un service d'urgence optimal sur l'ensemble du département, y compris dans les zones les plus éloignées.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet s'inscrit au sein de l'action 3 "Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)" de l'OS 1.2 "Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics" de la priorité 2 prévu au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2017 : fiche action e-care (approuvée au comité de suivi du 03/10/2022).

A travers ce projet de déploiement de la télémédecine d'urgence, le SDIS 21 répond à l'enjeu d'améliorer et d'optimiser le service actuel de e-santé à destination des professionnels et au bénéfice des citoyens.

Le plan du financement du projet ainsi que son opérationnalité ont fait l'objet d'une réflexion au niveau de la Région et de l'ARS afin de s'assurer de la collaboration effective entre le SDIS et les services d'urgence du centre hospitalier universitaire de Dijon en matière d'engagement des secours et de soins d'urgence. A ce titre, un protocole opérationnel bipartite a été signé entre le SDIS 21 et le SAMU 21.

Ces échanges ont permis de s'assurer que le projet s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale d'accélération de l'e-santé en tirant avantage de la numérisation au bénéfice des victimes mais également dans le cadre de la SCORAN et de la Politique publique des usages numériques au titre de l'amélioration de l'accès aux soins. Cette optimisation se traduira par le déclenchement précoce de la médicalisation des secours, un accueil adapté à l'état du patient, l'optimisation de la décision d'orientation des victimes et une meilleure sécurisation des données de santé transmises.

Éligibilité géographique : département de la Côte-d'Or.

Éligibilité temporelle : opération déployée entre avril 2021 et juillet 2025.

Taux d'aide du FEDER : 60 % conforme au plafond autorisé par la fiche action e-care (approuvée au comité de suivi du 03/10/2022).

Taux d'aide publique : 100% conforme à la réglementation européenne applicable.

Après instruction du dossier, une subvention FEDER de 308 368,29 € est proposée pour la réalisation du projet, représentant 60% d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 513 947,15 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional				
Engagement							
Montant	205 578,86 €	308 368,29 €	308 368,29 €				
Taux	40,00 %	60,00 %	60,00 %				
Coût éligible	513 947,15 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Multi-paramètres, options et accessoires		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	475 424,44 €
Valorisation des moyens humains et matériels dédiés (7 % coût du projet)		100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	33 622,71 €
Maintenance multiparamètres		140- Dépenses de prestations externes	4 900,00 €
		Total dépenses	513 947,15 € HT

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO14 - Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	Réalisation	Institutions publiques	1,00
FED_RCO13 - Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour les entreprises	Réalisation	Euros	
FED_RCR12 - Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises	Résultat	Utilisateurs annuels	0,00
FED_RCR11 - Utilisateurs de services, produits ou applications numériques publics nouveaux ou améliorés	Résultat	Utilisateurs annuels	2 013,00



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC008546 - Projet de modernisation numérique en matière de cybersécurité</b>
<b>Porteur de projet</b>	22580001000012 DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR2 - Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
<b>Type d'action</b>	PR2-RSO1.2-TA4 - Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration & e-citoyen
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 30/06/2021 au 31/10/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 30/06/2021 au 30/06/2026
<b>Coût total éligible</b>	741 299,99 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	444 779,99 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Le Conseil Départemental de La Nièvre porte un projet de modernisation numérique en matière de cybersécurité. Le projet s'inscrit dans une volonté de garantir la sécurité des usages numériques des agents comme des usagers, en améliorant la continuité d'activité et en mobilisant les outils pour détecter de potentielles intrusions. Les caractères innovants et interopérables de la solution XDR et du Bastion Wallix permettent une gestion humaine optimisée avec l'appui de plateformes centralisées, qui pilotent à distance la circulation et sauvegarde des données. La finalité de ces outils réside dans l'élaboration avec les équipes compétentes, de mécanismes de protection et plans de secours applicables en temps réel.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet de "Modernisation numérique en matière de cybersécurité" est piloté par le Département de La Nièvre. Il est destiné à améliorer les usages numériques des services administratifs mais également des 30 collèges du Département. Ce projet bénéficiera aux 9 064 utilisateurs des services numériques du Département. L'opération répond ainsi pleinement au Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté Massif du Jura 2021-2027 au titre de la priorité 2 "Développer une économie régionale tournée vers le numérique", et plus particulièrement à l'OS 1.2 "numérisation (citoyens, entreprises et collectivités)". Le projet cadre également avec les objectifs de la fiche action "e-gouvernement", puisqu'il permet d'améliorer la qualité des services publics existants à travers une refonte de l'infrastructure et un renforcement de la cybersécurité des usages numériques.

Ce projet a été initié suite à un audit de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information, dont un des objectifs est d'accélérer la sécurisation des systèmes numériques des territoires. Les actions présentées au titre de cette opération répondent ainsi bien aux enjeux actuels en matière de cybersécurité, identifiés au niveau européen mais également dans la stratégie régionale du numérique (SCORAN).

La modernisation de l'infrastructure va, par ailleurs, permettre d'améliorer la qualité de la gestion des services publics existants en garantissant leur continuité et la sécurisation des données en cas de cyberattaque. Les technologies performantes choisies dans le cadre de cette opération ont fait l'objet d'échanges avec la Délégation à la Transition numérique de la Région Bourgogne Franche Comté mais également avec le centre régional de cybersécurité (CSIRT-BFC). Le projet, est ainsi éligible au regard des critères d'éligibilité du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté 2021-2027.

Des modifications ont néanmoins été apportées au plan de financement initial déposé par le porteur (pour mémoire 741 949,10 € soit 649.11 € écartés au global lors de l'instruction).

Après instruction, l'assiette des dépenses éligibles retenue s'élève à 741 299,99€ HT. Il est ainsi proposé une aide FEDER à hauteur de 444 779,99 €, soit un taux de financement à hauteur de 60% de l'assiette retenue.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	E			
Engagement							
Montant	<b>296 520,00 €</b>	<b>444 779,99 €</b>	444 779,99 €				
Taux	<b>40,00 %</b>	<b>60,00 %</b>	60,00 %				
<b>Coût éligible</b>	<b>741 299,99 €</b>						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Acquisition d'une salle de secours mobile PCA lot 2		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	319 080,00 €
Acquisition d'un SIEM sur une durée de 5 ans		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	38 500,00 €
Acquisition licences progiciel antivirus Trend Micro pour 3 ans + mise en oeuvre Licences Trend Micro Cloud One		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	261 680,93 €
Acquisition logiciel de sécurité Bastion Wallix		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	53 709,00 €
Avant de cliquer abonnement SaaS logiciels		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	19 833,80 €
Forfait des coûts indirects sur l'opération		100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	48 496,26 €
<b>Total dépenses</b>			<b>741 299,99 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO14 - Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	Réalisation	Institutions publiques	1,00
FED_RCR11 - Utilisateurs de services, produits ou applications numériques publics nouveaux ou améliorés	Résultat	Utilisateurs annuels	9 064,00

Consultation écrite du 16 au 23 mai 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"**

**Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
3	2.1	1	BFC007450	SAINT LOUP SUR SEMOUSE (70), 1 à 6 Place Morelle : Rénovation énergétique de 47 logements sociaux dans 5 bâtiments	HABITAT 70	470 000,00 €	188 000,00 €	40,00 %	181 623,84 €	32 328,79 €				68 047,37 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC008278	NOVILLARS (25), 1 à 11 Rue Tabarly, 8-11 Rue Krafft, 11 à 17 Rue Pasteur, 13 à 19 Rue Curie et 8 Rue Curie : Rénovation énergétique de 173 logements sociaux	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2 595 000,00 €	1 038 000,00 €	40,00 %		276 271,14 €		356 396,50 €		924 332,36 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC008469	MAICHE 10, 12 et 26, avenue du Maréchal Leclerc - Amélioration de 18 logements	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	180 000,00 €	72 000,00 €	40,00 %	14 194,28 €	18 765,19 €	2 774,52 €			72 266,01 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC008563	CRAVANCHE (90), 3 et 5 Rue des Champs de la Croix : Rénovation énergétique de 40 logements sociaux dans 2 bâtiments	SA HLM NEOLIA	750 000,00 €	300 000,00 €	40,00 %		152 167,11 €				297 832,89 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC009791	VESOUL (70), 1,4,8 Rue du Point du Jour et 1 Rue Barbilloz - Quartier Grand Grésil - Tranche 01 : Rénovation énergétique de 109 logements sociaux dans 4 bâtiments	HABITAT 70	1 090 000,00 €	436 000,00 €	40,00 %		78 460,36 €				575 539,64 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC009846	VESOUL (70), 2, 6 et 10 Rue du Point du Jour - Quartier Grand Grésil - Tranche 02 : Rénovation énergétique de 104 logements sociaux dans 3 bâtiments	HABITAT 70	1 040 000,00 €	416 000,00 €	40,00 %		70 268,48 €				553 731,52 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
3	2.1	1	BFC010115	Amélioration énergétique de 23 logements :MAICHE 1, chemin de la Rasse - G.140	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	287 500,00 €	115 000,00 €	40,00 %	21 848,67 €	92 023,00 €	4 844,73 €			53 783,60 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	
<b>Sous-total</b>			<b>7</b>			<b>6 412 500,00 €</b>	<b>2 565 000,00 €</b>		<b>217 666,79 €</b>	<b>720 284,07 €</b>	<b>7 619,25 €</b>	<b>356 396,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 545 533,39 €</b>		
3	2.2	1	BFC002020	Chaufferie bois avec réseau de chaleur à Moimay (70)	SIED 70	836 566,49 €	327 235,34 €	39,12%	109 612,40 €					148 748,80 €	250 969,95 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
<b>Sous-total</b>			<b>1</b>			<b>836 566,49 €</b>	<b>327 235,34 €</b>		<b>109 612,40 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>148 748,80 €</b>	<b>- €</b>	<b>250 969,95 €</b>		
3	2.7	2	BFC006849	Animation Contrat Rivière Ognon 2024	SVO	330 022,67 €	67 209,52 €	20,37%	3 234,00 €					37 618,00 €	221 961,15 €	Auc - Aucun régime d'aide
<b>Sous-total</b>			<b>1</b>			<b>330 022,67 €</b>	<b>67 209,52 €</b>		<b>3 234,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>37 618,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>221 961,15 €</b>		
Nombre de projets présentés :			<b>9</b>			<b>TOTAL</b>	<b>7 579 089,16 €</b>	<b>2 959 444,86 €</b>	<b>- €</b>	<b>330 513,19 €</b>	<b>720 284,07 €</b>	<b>7 619,25 €</b>	<b>542 763,30 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 018 464,49 €</b>	



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC007450 - SAINT LOUP SUR SEMOUSE (70), 1 à 6 Place Morelle : Rénovation énergétique de 47 logements sociaux dans 5 bâtiments</b>
<b>Porteur de projet</b>	39960618500011 HABITAT 70
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 03/04/2024 au 31/10/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 03/04/2024 au 03/10/2025
<b>Coût total éligible</b>	470 000,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	188 000,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

HABITAT 70 réhabilite 47 logements dans 5 bâtiments collectifs construits dans les années 1970 et qui sont situés autour de la Place Morelle à Saint-Loup-sur-Semouse :

- Bâtiment A situé au n°1 Place Morelle de 17 logements,
- Bâtiment B situé au n°3 Place Morelle de 10 logements,
- Bâtiment C situé au n°5 Place Morelle de 5 logements,
- Bâtiment D situé au n°2 Place Morelle de 5 logements,
- Bâtiment E situé aux n°4 et 6 Place Morelle de 10 logements.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 47 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

### GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- Gain thermique calculé par la DTE de :
- 107,19 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment A au n°1 de 17 logements,
- 113,36 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment B au n°3 de 10 logements,
- 111,57 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment C au n°5 de 5 logements,
- 112,06 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment D au n°2 de 5 logements,
- 109,94 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment E aux n°4 et 6 de 10 logements,
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 311,33 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 66,54 teqCO<sub>2</sub>/an

#### ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 104,00 kWhEp/m<sup>2</sup>.an :  
78,60 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment A au n°1 de 17 logements,  
87,02 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment B au n°3 de 10 logements,  
79,27 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment C au n°5 de 5logements,  
79,78 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment D au n°2 de 5 logements,  
78,40 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment E aux n°4 et 6 de 10 logements,

#### MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

HABITAT 70 a transmis une attestation datée du 19/08/2024 qui indique ne pas récupérer la TVA. Pour autant, l'instruction des dossiers de logements sociaux est effectuée en HT depuis la programmation 2014-2020.

#### CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Gain thermique calculé par la DTE de :

107,19 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment A au n°1 de 17 logements,  
113,36 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment B au n°3 de 10 logements,  
111,57 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment C au n°5 de 5logements,  
112,06 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment D au n°2 de 5 logements,  
109,94 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment E aux n°4 et 6 de 10 logements,  
soit ≤ 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 260 m : pour le département 70 avec une altitude ≤ 400 m, la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 65 et ≤ 104 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

CEP du projet :

78,60 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment A au n°1 de 17 logements,  
87,02 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment B au n°3 de 10 logements,  
79,27 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment C au n°5 de 5logements,  
79,78 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment D au n°2 de 5 logements,  
78,40 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment E aux n°4 et 6 de 10 logements,  
Soit une assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 47 logements x 10 000,00 € par logement

= 470 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 470 000,00 €

#### TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

#### CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

Soit 4 000 € x 47 logements = 188 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 188 000 €

#### VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 188 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSII, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 188 000 €.

#### VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues \* 40% soit 470 000 € \* 40% = 188 000 €

AINSII, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 188 000 € EST CONFORME.

#### MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉ :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 188 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

Avance de 30% non demandée par HABITAT 70.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES					
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	ETAT	REGION	UNION EUROPEENNE
Financeur			Écologie, développement durable et énergie	Franche-Comté	Fonds européen de développement régional
Engagement					
Montant	68 047,37 €	401 952,63 €	181 623,84 €	32 328,79 €	188 000,00 €
Taux	14,48 %	85,52 %	38,64 %	6,88 %	40,00 %
Coût éligible	470 000,00 €				

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	470 000,00 €	
		Total dépenses	470 000,00 € HT

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m <sup>2</sup>	Non pertinent
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	66,54
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	47,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	311,33



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	BFC008278 - NOVILLARS (25), 1 à 11 Rue Tabarly, 8-11 Rue Krafft, 11 à 17 Rue Pasteur, 13 à 19 Rue Curie et 8 Rue Curie : Rénovation énergétique de 173 logements sociaux
<b>Porteur de projet</b>	27250001800010 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 23/02/2023 au 31/12/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 23/02/2023 au 02/11/2025
<b>Coût total éligible</b>	2 595 000,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	1 038 000,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	23/05/2025
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Dans le cadre de son Plan Stratégique de Patrimoine 2017-2026, HABITAT 25 a prévu la rénovation énergétique de 173 logements situés Rues Tabarly, Krafft, Pasteur et Curie sur la commune de NOVILLARS.

Les travaux engagés consistent à rénover et mettre aux normes les bâtiments et les logements, en privilégiant l'isolation (ITE, isolation intérieure des planchers bas, remplacement des portes palières et portes d'accès, révision et/ou remplacement des fenêtres et occultations) et la performance énergétique (amélioration des systèmes de production de chaleur).

Une intervention sera réalisée sur le réseau de ventilation et la mise aux normes des installations électriques ainsi que des installations sanitaires, sans oublier des travaux d'embellissement.

Ces logements de type T1 bis à T5 sont répartis dans le même quartier en deux groupes sur 9 bâtiments :

- Le groupe 77 est constitué de 144 logements répartis sur 8 bâtiments :

- 16 logements aux 1-3 Rue Tabarly (bât. 3)
- 16 logements aux 5-7 Rue Tabarly (bât. 4)
- 16 logements aux 9-11 Rue Tabarly (bât. 5),
- 16 logements aux 8-10 Rue Krafft (bât. 6),
- 16 logements aux 2-4 Rue Pasteur (bât. 7),
- 16 logements aux 11-13 Rue Pasteur (bât. 9),
- 16 logements aux 15-17 Rue Pasteur (bât. 8),
- 16 logements aux 13-15 Rue Curie (bât. 1),
- 16 logements aux 17-19 Rue Curie (bât. 2).

- Le groupe 96 est constitué de 29 logements répartis sur 1 bâtiment :

- 29 logements au 8 Rue Curie (bât. 10).

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 173 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

#### ATTEINTE DU NIVEAU BBC PERFORMANCE

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 244 m : pour le département 25 avec une altitude  $\leq 400$  m, la consommation d'énergie primaire (CEP) calculée après travaux étant  $\leq 60$  kWhEp/m<sup>2</sup>.an, il n'y a pas de condition de gain thermique (niveau BBC Performance).

- 53,47 kWh/m<sup>2</sup>.an pour les 32 logements aux 1-3 Rue Tabarly (bât. 3) et 5-7 Rue Tabarly (bâtiment 4)
- 59,73 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour les 16 logements aux 9-11 Rue Tabarly (bât. 5),
- 58,31 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour les 16 logements aux 8-10 Rue Krafft (bât. 6),
- 53,25 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour les 16 logements aux 2-4 Rue Pasteur (bât. 7),
- 57,37 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour les 16 logements aux 11-13 Rue Pasteur (bât. 9),
- 52,70 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour les 16 logements aux 15-17 Rue Pasteur (bât. 8),
- 59,75 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour les 16 logements aux 13-15 Rue Curie (bât. 1),
- 52,70 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour les 16 logements aux 17-19 Rue Curie (bât. 2),
- 55,59 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour les 29 logements au 8 Rue Curie (bât. 10).

#### GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- Pas de condition de gain thermique en raison de l'atteinte du niveau BBC PERFORMANCE du projet
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 859,06 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 276,42 teqCO<sub>2</sub>/an

#### MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

#### CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 244 m : pour le département 25 avec une altitude  $\leq 400$  m, la consommation d'énergie primaire (CEP) calculée après travaux étant  $\leq 60$  kWhEp/m<sup>2</sup>.an, il n'y a pas de condition de gain thermique (niveau BBC Performance).

Soit une assiette forfaitaire de 15 000,00 € par logement

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

$$= 173 \text{ logements} \times 15\,000,00 \text{ € par logement}$$

$$= 2\,595\,000,00 \text{ €}$$

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 2 595 000,00 €

#### TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

#### CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DE LA CEP ATTEINTE (SANS CONDITION DE GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT SI ATTEINTE DU NIVEAU BBC PERFORMANCE)

6 000 € par logement car la CEP du projet sera  $\leq 60$  kWhEp/m<sup>2</sup>.an Soit 6 000 €  $\times$  173 logements = 1 038 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 1 038 000,00 €

#### VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 1 038 000,00 € correspondant à un montant plafond de 6 000 € par logement.

AINSII, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 1 038 000,00 €.

#### VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues \* 40% soit 2 595 000,00 € \* 40% = 1 038 000,00 €

AINSII, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 1 038 000,00 € EST CONFORME.

#### MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 1 038 000,00 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			AUTRES PUBLICS	AUTRES PUBLICS	REGION	REGION	UNION EUROPEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Communauté d'agglomérations	Communauté d'agglomérations	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional
Engagement					21/06/2024		
Montant	924 332,36 €	1 670 667,64 €	10 396,50 €	346 000,00 €	253 094,03 €	23 177,11 €	1 038 000,00 €
Taux	35,62 %	64,38 %	0,40 %	13,33 %	9,75 %	0,89 %	40,00 %
Coût éligible	2 595 000,00 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant		020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	2 595 000,00 €
<b>Total dépenses</b>			<b>2 595 000,00 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	859,06
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	276,42
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	Non pertinent
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	173,00



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC008469 - MAICHE 10, 12 et 26, avenue du Maréchal Leclerc - Amélioration de 18 logements</b>
<b>Porteur de projet</b>	27250001800010 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2023 au 31/12/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/07/2023 au 31/12/2025
<b>Coût total éligible</b>	180 000,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	72 000,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025



### Résumé du projet

L'amélioration thermique est le principal objectif de cette opération et elle passe par le changement des menuiseries extérieures, le remplacement des chaudières individuelles et la pose d'une isolation thermique par l'extérieur. L'amélioration du confort du locataire est également recherchée : réfection des pièces humides et le remplacement des appareils sanitaires, mise en œuvre d'une VMC et réfection de toutes les peintures du logement.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Projet répondant aux objectifs de la fiche action « Rénovation énergétique logement social » du Programme Opérationnel Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 21-27 :

Cette opération de réhabilitation de 18 logements avec une consommation finale projetée d'énergie primaire RCR26 de 101,29 MWhep/an permettra l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Une diminution de la consommation énergétique des ménages est visée. Les émissions de gaz à effet de serre projetées RCR29 sont de 23,88 teqCO2/an.

Référence département du Doubs et altitude de 790/801m > 800 m : niveau à atteindre : 112 CEP > 72,38 le niveau BBC Effinergie est donc atteint.

Points techniques de l'opération analysés par la DTE (Direction de la Transition Énergétique) :

Toiture : Composition / état avant travaux : Plancher bois sur combles avec scories ou 8cm de laine de verre détériorée. Composition / état après travaux : Dépose et mise en place de 28cm de laine de verre, et isolation polyuréthane de 18cm. Performance après travaux :  $R= 8.2 \text{ à } 8.7 \text{ m}^2.\text{°C/W}$   
Murs extérieurs : Composition / état avant travaux : Mur en pierres non isolés. Composition / état après travaux : ITE PSE enduit 16cm. Performance après travaux :  $R= 5.15 \text{ m}^2.\text{°C/W}$

Plancher : Composition / état avant travaux : Plancher béton sur sous sol avec fibrastyrene de 5cm. Composition / état après travaux : Dépose et installation 14cm flocage en remplacement. Performance après travaux :  $R= 3.65 \text{ m}^2.\text{°C/W}$

Menuiseries extérieures : Composition / état avant travaux : Menuiseries double vitrage 4/12/4 Uw= 2.6 W/m²K. Composition / état après travaux : Portes palières bois non isolantes Menuiseries double vitrage 4/16/4 BE AR avec volets roulants Portes palières métalliques isolantes. Performance après travaux :  $Uw= 1.3 \text{ W/m}^2. Ud< 1.3 \text{ W/m}^2.K$

Chaudrage : Composition / état avant travaux : Chaudières individuelles gaz Radiateurs gaz sur ventouses. Composition / état après travaux : Chaudières individuelles gaz condensation. Performance après travaux : Vanes thermostatiques

ECS : Composition / état avant travaux : liée au chauffage et ballons électriques 150l pour le R+2 . Composition / état après travaux : liée au chauffage

Ventilation : Composition / état avant travaux : VMC simple flux auto-réglable. Composition / état après travaux : VMC simple flux hygro B

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	DEPARTE-MENT	REGION	ETAT	UNION EUROPEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Doubs	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Logement, égalité des territoires et ruralité	Fonds européen de développement régional
Engagement			07/12/2021	03/10/2022	12/12/2023	23/12/2023	
Montant	72 266,01 €	107 733,99 €	7 523,19 €	2 774,52 €	11 242,00 €	14 194,28 €	72 000,00 €
Taux	40,15 %	59,85 %	4,18 %	1,54 %	6,25 %	7,89 %	40,00 %
Coût éligible	180 000,00 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi de comptage des consommations		020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	180 000,00 €
<b>Total dépenses</b>			<b>180 000,00 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	23,88
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	18,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	101,29

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC008563 - CRAVANCHE (90), 3 et 5 Rue des Champs de la Croix : Rénovation énergétique de 40 logements sociaux dans 2 bâtiments</b>
<b>Porteur de projet</b>	30591873200010 SA HLM NEOLIA
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 10/05/2023 au 31/03/2027
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 10/05/2023 au 30/01/2027
<b>Coût total éligible</b>	750 000,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	300 000,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 40 logements dans les bâtiments situés aux 3 et 5 Rue des Champs de la Croix à CRAVANCHE (90). Dans le cadre de l'entretien de son patrimoine, NEOLIA a inscrit ces travaux sur sa feuille de route 2023 pour améliorer les performances énergétiques pour atteindre le niveau BBC, améliorer considérablement le confort des usagers et surtout réduire leurs consommations d'énergie et par conséquent diminuer leurs charges.

Pour ce projet, NEOLIA va tester la mise en œuvre de menuiseries extérieures et d'isolation extérieure en biosourcé. La toiture de type terrasse ne pourra pas bénéficier d'isolation biosourcée car il n'existe pas de système avec avis technique pour une toiture terrasse avec dalle béton. Pour autant, l'isolation de la toiture terrasse existante est suffisante pour permettre au bâtiment d'atteindre le niveau BBC et sera donc conservée ( l'entreprise Rincent spécialisée dans les études ETICS a réalisé un sondage pour confirmer la nature , l'épaisseur et l'état de l'isolant).

Une étanchéité anti-racine sera mise en œuvre ainsi qu'une végétalisation de type toundra en toiture terrasse.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 40logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

### GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 135,66 kWhEp/m<sup>2</sup>.an et CEP projetée de 58,65 kWhEp/m<sup>2</sup>.an soit un gain énergétique de 77,01 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment de 20 logements situés au 3 Rue des Champs de la Croix,
- CEP initiale de 135,66 kWhEp/m<sup>2</sup>.an et CEP projetée de 58,65 kWhEp/m<sup>2</sup>.an soit un gain énergétique de 77,01 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment de 20 logements situés au 5 Rue des Champs de la Croix,
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 247,51 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 51,42 teqCO<sub>2</sub>/an

#### ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 104 kWhEp/m<sup>2</sup>.an :  
77,01 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment de 20 logements situés au 3 Rue des Champs de la Croix,  
77,01 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment de 20 logements situés au 5 Rue des Champs de la Croix

#### MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Oui avec des menuiseries bois
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Oui avec isolation extérieure avec de la fibre de bois

#### CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Gain thermique calculé par la DTE de :

- 58,65 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au N°3 de 20 logements,
- 58,65 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au N°5 de 20 logements,
- soit ≤ 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 387 m : pour le département 90 avec une altitude ≤ 400 m, la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 65 et ≤ 104 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

CEP du projet :

- 77,01 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au N°3 de 20 logements,
- 77,01 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au N°5 de 20 logements,
- Soit une assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement

#### BONUS MATÉRIAUX BIOSOURCÉS :

- Menuiseries bois : coût additionnel par logement de 5 000,00 €
- Isolation des murs extérieurs en fibre de bois : coût additionnel par logement de 3 750,00 €

#### DÉPENSE ÉLIGIBLE PAR LOGEMENT AVEC BONUS : 18 750,00 € PAR LOGEMENT

1) Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

$$= 40 \text{ logements} \times 10 000,00 \text{ € par logement}$$

$$= 400 000,00 \text{ €}$$

2) Bonus matériaux biosourcés - Menuiseries bois : Nombre de logements x coût additionnel par logement de 5 000,00 €

$$= 40 \text{ logements} \times 5 000,00 \text{ €}$$

$$= 200 000,00 \text{ €}$$

3) Bonus matériaux biosourcés - Isolation des murs extérieurs en fibre de bois : Nombre de logements x coût additionnel par logement de 3 750,00 €

$$= 40 \text{ logements} \times 3 750,00 \text{ €}$$

$$= 150 000,00 \text{ €}$$

Total dépenses éligibles : 750 000,00 €

#### TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

#### CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

- 4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

Soit 4 000 € x 40 logements = 160 000 €

- 2 000 € par logement pour un bonus de matériaux biosourcés pour des menuiseries bois

Soit 2 000 € x 40 logements = 80 000 €

- 1 500 € par logement pour un bonus matériaux biosourcés pour l'isolation des murs en fibre de bois

Soit 1 500 € x 40 logements = 60 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 300 000 €

#### VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 300 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement en fonction du gain énergétique, 2 000 € pour le bonus de matériaux biosourcés pour des menuiseries bois et 1 500 € par logement pour le bonus matériaux biosourcés pour l'isolation des murs en fibre de bois.

AINSII, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 300 000 €.

#### VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues \* 40% soit 750 000 € \* 40% = 300 000 €

AINSII, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 300 000 € EST CONFORME.

#### MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 300 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE	REGION
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
Engagement					
Montant	<b>297 832,89 €</b>	<b>452 167,11 €</b>	20 715,00 €	300 000,00 €	131 452,11 €
Taux	<b>39,71 %</b>	<b>60,29 %</b>	2,76 %	40,00 %	17,53 %
Coût éligible	<b>750 000,00 €</b>				

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant		020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	750 000,00 €
<b>Total dépenses</b>			<b>750 000,00 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	247,51
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	51,42
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	Non pertinent
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	40,00



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC009791 - VESOUL (70), 1,4,8 Rue du Point du Jour et 1 Rue Barboilloz - Quartier Grand Grésil - Tranche 01 : Rénovation énergétique de 109 logements sociaux dans 4 bâtiments</b>
<b>Porteur de projet</b>	39960618500011 HABITAT 70
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 15/06/2023 au 31/12/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 15/06/2023 au 31/12/2025
<b>Coût total éligible</b>	1 090 000,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	436 000,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

HABITAT 70 réhabilite 109 logements répartis sur 4 bâtiments sis aux 1, 4, 8 Rue du Point du Jour et 1 Rue Barboilloz à VESOUL situé dans le quartier du Grand Grésil.

Ce quartier regroupe 414 logements et a été construit dans les années 1970. Il fait l'objet d'une réhabilitation complète répartie en 4 phases de travaux :

- Phase 1 : 109 logements situés aux 1, 4, 8 Rue du Point du Jour et 1 Rue Barboilloz (dossier actuel)
- Phase 2 : 104 logements situés aux 2, 6 et 10 Rue du Point du Jour
- Phase 3 : 86 logements situés aux 9-11, 13 rue Barboilloz et 12, 14 Rue du Point du Jour
- Phase 4 : 115 logements situées aux 2-4-6, 8 Rue de l'ancien Octroi et 1-3-5 Rue du Grand Grésil

Les 109 logements sont répartis comme suit :

- 1 Rue du Point du Jour : 9 logements,
- 4 Rue du Point du Jour : 32 logements,
- 8 Rue du Point du Jour : 50 logements.
- 1 Rue Barboilloz : 18 logements.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 109 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

#### GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

250,19 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 1 Rue du Point du Jour de 9 logements,  
soit > 200 kWhep/m<sup>2</sup>.an  
167,08 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 4 Rue du Point du Jour de 32 logements,  
191,22 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 8 Rue du Point du Jour de 50 logements.  
175,60 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 1 Rue Barboilloz de 18 logements.  
soit ≤ 200 kWhep/m<sup>2</sup>.an  
Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 809,80 MWhep/an  
Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 174,80 teqCO<sub>2</sub>/an

#### ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 350 m : pour le département 70 avec une altitude ≤ 400 m, la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 65 et ≤ 104 kWhep/m<sup>2</sup>.an

CEP du projet :

99,78 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 1 Rue du Point du Jour de 9 logements,  
97,37 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 4 Rue du Point du Jour de 32 logements,  
95,41 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 8 Rue du Point du Jour de 50 logements.  
98,79 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 1 Rue Barboilloz de 18 logements.

#### MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

#### CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Gain thermique calculé par la DTE de :

250,19 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 1 Rue du Point du Jour de 9 logements,  
soit > 200 kWhep/m<sup>2</sup>.an  
167,08 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 4 Rue du Point du Jour de 32 logements,  
191,22 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 8 Rue du Point du Jour de 50 logements.  
175,60 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 1 Rue Barboilloz de 18 logements.  
soit ≤ 200 kWhep/m<sup>2</sup>.an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 350 m : pour le département 70 avec une altitude ≤ 400 m, la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 65 et ≤ 104 kWhep/m<sup>2</sup>.an

CEP du projet :

99,78 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 1 Rue du Point du Jour de 9 logements,  
97,37 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 4 Rue du Point du Jour de 32 logements,  
95,41 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 8 Rue du Point du Jour de 50 logements.  
98,79 kWhep/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 1 Rue Barboilloz de 18 logements.

Soit une assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 109 logements x 10 000,00 € par logement

= 1 090 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 1 090 000,00 €

Les 9 logements situés au 1 Rue du Point du Jour pouvaient avoir une assiette forfaitaire de 12 500,00 € par logement. Toutefois, le montant est plafonné à 10 000,00 € par logement conformément à la demande d'aide d'HABITAT 70.

HABITAT 70 a transmis une attestation datée du 11/02/2025 qui indique ne pas récupérer la TVA. Pour autant, l'instruction des dossiers de logements sociaux est effectuée en HT depuis la programmation 2014-2020.

#### TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

#### CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

Soit 4 000 € x 100 logements = 400 000 €

5 000 € par logement pour un gain supérieur à 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

Soit 5 000 € x 9 logements = 45 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 445 000 €

**VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR**

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 436 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

Les 9 logements situés au 1 Rue du Point du Jour pouvaient avoir une assiette forfaitaire de 12 500,00 € par logement. Toutefois, le montant est plafonné à 10 000,00 € par logement conformément à la demande d'aide d'HABITAT 70.

AINSII, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST PLAFONNÉ AU MONTANT DEMANDE PAR LE PORTEUR SOIT 436 000 €.

**VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES**

Montant des dépenses éligibles retenues \* 40% soit 1 090 000 € \* 40% = 436 000 €

AINSII, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 436 000 € EST CONFORME.

**MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉ :**

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 436 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

Avance de 30% non demandée par HABITAT 70

### PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS		
Engagement			Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional
			19/03/2024	
Montant	575 539,64 €	514 460,36 €	78 460,36 €	436 000,00 €
Taux	52,80 %	47,20 %	7,20 %	40,00 %
Coût éligible	1 090 000,00 €			

DÉPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	1 090 000,00 €
Total dépenses		1 090 000,00 € HT

### INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	160,92
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	743,73
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	Non pertinent
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	109,00



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC009846 - VESOUL (70), 2, 6 et 10 Rue du Point du Jour - Quartier Grand Grésil - Tranche 02 : Rénovation énergétique de 104 logements sociaux dans 3 bâtiments</b>
<b>Porteur de projet</b>	39960618500011 HABITAT 70
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 22/02/2023 au 31/03/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 22/02/2023 au 22/02/2025
<b>Coût total éligible</b>	1 040 000,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	416 000,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

HABITAT 70 réhabilite 104 logements répartis sur 3 bâtiments sis aux 2, 6 et 10 Rue du Point du Jour à VESOUL situé dans le quartier du Grand Grésil.

Ce quartier regroupe 414 logements et a été construit dans les années 1970. Il fait l'objet d'une réhabilitation complète répartie en 4 phases de travaux :

- Phase 1 : 109 logements situés aux 1, 4, 8 Rue du Point du Jour et 1 Rue Barboilloz
- Phase 2 : 104 logements situés aux 2, 6 et 10 Rue du Point du Jour (dossier actuel)
- Phase 3 : 86 logements situés aux 9-11, 13 rue Barboilloz et 12, 14 Rue du Point du Jour
- Phase 4 : 115 logements situées aux 2-4-6, 8 Rue de l'ancien Octroi et 1-3-5 Rue du Grand Grésil

Les 104 logements sont répartis comme suit :

- 2 Rue du Point du Jour : 37 logements,
- 6 Rue du Point du Jour : 42 logements,
- 10 Rue du Point du Jour : 25 logements.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 104 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

### ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 104 kWhEp/m<sup>2</sup>.an :

94,48 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment de 37 logements situés au 2 Rue du Point du Jour,  
 100,75 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment de 42 logements situés au 6 Rue du Point du Jour,  
 101,28 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment de 25 logements situés au 10 Rue du Point du Jour.

#### GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- CEP initiale de 280,92 kWhEp/m<sup>2</sup>.an et CEP projetée de 94,48 kWhEp/m<sup>2</sup>.an soit un gain énergétique de 186,44 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment de 37 logements situés au 2 Rue du Point du Jour,
- CEP initiale de 280,32 kWhEp/m<sup>2</sup>.an et CEP projetée de 100,75 kWhEp/m<sup>2</sup>.an soit un gain énergétique de 179,57 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment de 42 logements situés au 6 Rue du Point du Jour,
- CEP initiale de 298,69 kWhEp/m<sup>2</sup>.an et CEP projetée de 101,28 kWhEp/m<sup>2</sup>.an soit un gain énergétique de 197,41 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment de 25 logements situés au 10 Rue du Point du Jour.
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 809,80 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 174,80 teqCO<sub>2</sub>/an

#### MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

HABITAT 70 a transmis une attestation datée du 18/02/2025 qui indique ne pas récupérer la TVA. Pour autant, l'instruction des dossiers de logements sociaux est effectuée en HT depuis la programmation 2014-2020.

#### CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Gain thermique calculé par la DTE de :

186,44 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 2 Rue du Point du Jour de 37 logements,  
179,57 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 6 Rue du Point du Jour de 42 logements,  
197,41 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 10 Rue du Point du Jour de 25 logements.  
soit ≤ 200,00 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 350 m : pour le département 70 avec une altitude ≤ 400 m, la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 65,00 et ≤ 104,00 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

CEP du projet :

94,48 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 2 Rue du Point du Jour de 37 logements,  
100,75 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 6 Rue du Point du Jour de 42 logements,  
101,28 kWhEp/m<sup>2</sup>.an pour le bâtiment au 10 Rue du Point du Jour de 25 logements.  
Soit une assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 104 logements x 10 000,00 € par logement

= 1 040 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 1 040 000,00 €

#### TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

#### CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

Soit 4 000 € x 104 logements = 416 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 416 000 €

#### VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLlicité PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 416 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSIL, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 416 000 €.

#### VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues \* 40% soit 1 040 000 € \* 40% = 416 000 €

AINSIL, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 416 000 € EST CONFORME.

#### MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 416 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

Avance de 30% non demandée par HABITAT 70

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE	REGION
Engagement			Fonds européen de développement régional	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
				19/03/2024
Montant	553 731,52 €	486 268,48 €	416 000,00 €	70 268,48 €
Taux	53,24 %	46,76 %	40,00 %	6,76 %
Coût éligible	1 040 000,00 €			

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	1 040 000,00 €	
<b>Total dépenses</b>			<b>1 040 000,00 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m <sup>2</sup>	Non pertinent
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	809,80
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	174,80
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	104,00



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC010115 - Amélioration énergétique de 23 logements :MAICHE 1, chemin de la Rasse - G.140</b>
<b>Porteur de projet</b>	27250001800010 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	Du 01/07/2023 au 30/04/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/07/2023 au 31/12/2025
<b>Coût total éligible</b>	287 500,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	115 000,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

L'amélioration thermique est le principal objectif de cette opération et elle passe par le changement des menuiseries extérieures, le remplacement des chaudières individuelles et la pose d'une isolation thermique par l'extérieur.

L'amélioration du confort du locataire est également recherchée: elle passe par la réfection des pièces humides et le remplacement des appareils sanitaires; la mise en oeuvre d'une VMC et la réfection de toutes les peintures du logement.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le diagnostic technique du bâtiment relève des déficiences et des dysfonctionnements. Le bâti est ancien mal isolé, mal ventilé. L'étanchéité à l'air n'est plus assurée et les installations sont vétustes.

Ce bâtiments renvoie une image négative, bien que ne souffrant pas de vacance. Les charges de chauffage et les déperditions énergétiques sont importantes.

- Charges de chauffage très élevées en raison d'une isolation thermique quasi inexiste et un mode de chauffage électrique énergivore
- Mauvaise isolation acoustique entre logements et communs
- Les menuiseries extérieures n'assurent plus l'étanchéité à l'air
- Dégradation de la couverture, de la zinguerie
- Vétusté des portes des halls d'entrée
- Conformité des installations électriques des logements et des communs (prises et lumières)
- Vétusté des appareils sanitaires"

Le projet a pour objectif d'atteindre le label BBC Effinergie Rénovation

Le projet répond parfaitement aux objectifs de la priorité 3 (OS 2.1) qui vise à réduire la précarité énergétique, réduire la consommation d'énergies et diminuer les émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'amélioration du confort de vie des habitants.

L'aide européenne permet d'investir dans des matériaux et équipements plus onéreux mais plus performants ce qui permet un gain énergétique plus important à l'issue de la réalisation du projet.

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :

- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 - version n°1.4,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,

- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

Habitat 25 est un OPH répondant aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

-le mandat est bien vérifié (note justificative du mandat SIEG des organismes d'HLM signée de Habitat 25 le 26/11/24 signée par le DG L GAUNARD)

La convention APL du 27/03/1980

- La convention CUS 2021-2026 du 13/7/2022

- Le dernier rapport Ancols N°2022-042\_01 (de juillet 2023)

- L'extrait Kbis à jour au 17/7/24 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Mâcon précise la forme juridique (établissement public à caractère industriel et commercial) et son activité exercée ( aménagement et production de logements locatifs et sociaux construction et gestion patrimoniale et locative de 10 000 logements répartis sur 91 communes du département du Doubs).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :

- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)

Département : Doubs

Altitude du projet : 774 m soit entre 400 m et 800m

- bâtiment 1 (23 logements) 102.1 kWhep/m<sup>2</sup>/an (gain énergétique : 389.07)

le projet bénéficie d'un cofinancement de la part de l'Etat, du département 25 et EFFILOGIS de la région BFC:

partie Etudes (14 523€)

partie Travaux – (77 500€)

commande publique =

L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.

L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

Toutefois, l'autorité de gestion a sensibilisé le porteur de projet :

- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et

- à la conservation de ces documents jusqu'au 31/12/2034, car ceux-ci pourraient être exigés dans le cadre d'audits européens, et

- pour les marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI dépassant les seuils de l'Union et couvrant les coûts directs couverts par le BSCU, à conserver les données sur ses contractants (et leurs éventuels sous-traitants) et leurs bénéficiaires effectifs (au sens de l'article 3.6 de la directive (UE) 2015/849)

réglementation d'aides d'Etat =

L'opération constitue un SIEG.

Le Service d'Intérêt Économique Général (SIEG), dans le logement social, relève de la réglementation des aides d'État sous forme de compensation de service public (décision UE du 20/12/2011).

L'activité aidée est un SIEG puisque :

- il s'agit d'une activité économique : OUI : activité de location de logements sociaux,

- c'est une activité d'intérêt général : OUI : les logements sociaux sont accessibles à des loyers plus bas que ceux du marché, loyers encadrés par le conventionnement APL. Ce service ne serait pas exécuté dans les mêmes conditions (prix bas) par le secteur privé en l'absence d'intervention d'aides publiques. L'article L 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) définit explicitement le champ du service d'intérêt général du logement social.

- l'activité est confiée au porteur de projet par un acte exprès de la puissance publique : OUI : le porteur Habitat 25, Office Public de l'Habitat (OPH) , s'est vu confier cette mission par la puissance publique. Les éléments constitutifs du mandat pour le présent dossier sont : la convention APL jointe au dossier à laquelle pourra s'y ajouter la convention d'attribution du FEDER.

Cas 1 – aide d'État octroyée en compensation d'un SIEG : Commission européenne C(2011)-9380 du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous la forme de compensation de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général. Dans ce cadre, l'aide peut être octroyée en compensation de l'obligation d'un service public puisqu'on vérifie l'existence (3 premiers critères de l'arrêt Altmark) :

- d'un mandat clair en termes d'obligation de service public – convention APL fournie, mandat justifié le plus souvent par les statuts et le KBIS de la structure,

- de paramètres de calcul de compensation établis avec objectivité (transparence) – calcul avec le tableau d'absence de surcompensation SIEG élaboré par le CGET et l'USH

- d'une absence de surcompensation- le tableau d'absence de surcompensation par le porteur atteste de la non surcompensation de l'opération.

Aide publique totale n'atteignant pas les 100% autorisés dans le décret n°2000-967 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement dans le champ du logement (pris pour application du décret n°99-1060).

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 2 483 814, 83

le mandat est bien vérifié (note justificative du mandat SIEG des organismes d'HLM signée de Habitat 25 le 26/11/24 signée par le DG L GAUNARD)

La convention APL du 27/03/1980

- La convention CUS 2021-2026 du 13/7/2022

- Le dernier rapport Ancols N°2022-042\_01 (de juillet 2023)

La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.

Attestation TFBP de 251 068€ (attestation sur l'honneur en date du 26/11/24)

Attestation CEE de 31 368 € (attestation sur l'honneur en date du 26/11/24)

Contrats de prêt = PAM 1 430 000€ et éco-prêt 517 500€

assiette éligible FEDER =

23 logements avec un gain énergétique > 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

soit 23 x 10 12 500,00€ = 287 500€

subvention FEDER par logement =

23 logements avec un gain énergétique > 200 kWhEp/m<sup>2</sup>.an

Soit 23 x 5000€ = 115 000€

soit 40% de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 115 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%

Le montant de FEDER proposé étant de 115 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 287 500€

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE	DEPARTEMENT	ETAT	REGION	REGION
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	Doubs	Logement, égalité des territoires et ruralité	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
Engagement				03/10/2022	20/12/2023	07/12/2021	12/12/2023
Montant	<b>53 783,60 €</b>	<b>233 716,40 €</b>	115 000,00 €	4 844,73 €	21 848,67 €	14 523,00 €	77 500,00 €
Taux	<b>18,71 %</b>	<b>81,29 %</b>	40,00 %	1,69 %	7,60 %	5,05 %	26,96 %
Coût éligible	<b>287 500,00 €</b>						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	287 500,00 €
			Total dépenses
			<b>287 500,00 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	23,00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	123,05
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	1,21
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC002020 - Chaufferie bois avec réseau de chaleur à Moimay (70)</b>
<b>Porteur de projet</b>	20007811100099 SIED 70
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 31/05/2023 au 30/06/2027
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 14/04/2022 au 31/12/2025
<b>Coût total éligible</b>	836 566,49 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	327 235,34 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

La commune de Moimay a entrepris en 2013-2014 une réflexion sur les moyens de réduire ses consommations énergétiques, et a réalisé une réhabilitation thermique complète de la mairie, avec création de deux logements.

Par transfert de compétence en date du 21 juin 2019, la commune de Moimay a confié le projet au SIED70. Les travaux consistent en la réalisation d'une chaufferie biomasse centralisée avec réseau de chaleur alimentant 24 bâtiments communaux, associatifs et particuliers. L'installation comprend deux chaudières automatiques biomasse de 200 kW, couplées à un ballon-tampon de 5 000 litres.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

La présente demande d'aide a été déposée dans le cadre de l'appel à projets "Chaufferie bois avec réseau technique de puissance <20 000 MWh/an" ouvert du 15/10/2022 au 31/05/2023. Le projet a été retenu par le comité de sélection réuni le 25/08/2023 :

- Prix de vente de la chaleur : 200,72€ / MWh soit 5 pts / 10
  - Contenu CO2 : 24 gr soit 10 pts / 10
  - Taux de plaquettes : 100% soit 10 pts / 10
  - Taux d'EnR sur production totale distribuée : 100%, soit 10 pts / 10
- Soit un total 35/40 permettant un taux d'aide publique maximal de 70%.

Les indicateurs environnementaux prévisionnels sont les suivants :

- Energie fossile substituée : 73,4 TEP/an ;
- Combustible bois valorisé : 259 tonnes/an ;
- CO2 fossile évité : 141,42 tonnes/an (selon les conventions de 0.274 kg/kWh pour le propane et 0.024 kg/kWh pour le bois).

L'opération s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR).

Le projet présenté a fait l'objet d'une instruction en application du régime Environnement SA.111726, point 6.9.4, avec un déplafonnement sur la base de l'AàP "chaufferies bois avec réseau de chaleur" ouvert à toute entité européenne hors grande entreprise, AAP publié au JOUE, BOAMP et site Europe en BFC. Il répond bien aux différentes obligations réglementaires.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet des marchés de travaux et de maîtrise d'oeuvre et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement. Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est donc relevée.

L'assiette éligible FEDER a été calculée après déduction du montant lié à un scénario contrefactuel (solution gaz selon chiffrage Energie concept estimé à 112,9 K€). Elle s'élève à 836 566,49€, portant le montant de l'aide FEDER à 327 235,34€ soit 39,12%, pour un taux d'aide publique de 70%.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			ETAT	UNION EUROPEENNE	AUTRES PUBLICS		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Écologie, développement durable et énergie	Fonds européen de développement régional	ADEME	E	
Montant	250 969,95 €	585 596,54 €	109 612,40 €	327 235,34 €	148 748,80 €		
Taux	30,00 %	70,00 %	13,10 %	39,12 %	17,78 %		
Coût éligible	836 566,49 €						

DÉPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Travaux de réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	913 398,05 €
Maitrise d'oeuvre	140- Dépenses de prestations externes	36 068,44 €
Scénario contrefactuel (solution gaz)	240- Autres dépenses (à spécifier)	-112 900,00 €
	Total dépenses	836 566,49 € HT

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	Résultat	MW	0,34
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	Réalisation	MégaWatt (MW)	0,40

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC006849 - Animation Contrat Rivière Ognon 2024</b>
<b>Porteur de projet</b>	93905456500014 SVO
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.7-TA2 - Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2024 au 30/04/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/01/2024 au 31/12/2024
<b>Coût total éligible</b>	330 022,67 € TTC
<b>Montant de l'aide UE</b>	67 209,52 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Retrouver ou entretenir le bon état écologique des milieux aquatiques par des travaux de restauration et des études.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : Dans le cadre du Contrat de Rivière Ognon, le Syndicat Mixte d'Aménagement de Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO) a programmé pour l'année 2024 plusieurs opérations de réhabilitation des milieux aquatiques et humides sur son territoire. Ces opérations se traduiront par des actions et des travaux mis en place dont les objectifs sont de restaurer et préserver les milieux aquatiques et leur bon état écologique.

Les missions sont confiées à des techniciens de rivières.

Initialement déposé par le SMAMBVO, le dossier est repris par le Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon (SVO) suite à la fusion du Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon et du Syndicat intercommunautaire du Bassin de la Haute vallée de l'Ognon au 1/01/2025.

Le projet est localisé dans plusieurs départements de Bourgogne Franche Comté, dans la vallée de l'Ognon. Il sera réalisé du 01/01/2024 au 31/12/2024.

La mission comprend les phases opérationnelles suivantes :

- \*Diagnostic écologique de la Chazelle
- \*Restauration d'un habitat à Reinette verte
- \*Rétablissement de la continuité écologique sur le barrage de Courchapon sur l'Ognon et de Cussey sur l'Ognon
- \*Diagnostic écologique du Drigeon (Ruisseau de Gouhelans)
- \*Plantations et mise en défens de cours d'eau (clôtures, abreuvoirs)
- \*Réalisation d'un avant-projet sur un secteur de la Lanterne à Mondey, pour un projet de restauration écologique (reméandrage, remise dans son thalweg) après une acquisition foncière
- \*Équipement piscicole et sédimentaire d'ouvrages d'eau potable, de navigation hors obligation réglementaire à date échue
- \*Travaux sur zone humide : continuité écologique à Chaux-la-Lotière
- \*Travaux sur zone humide : conservation d'espèce patrimoniale et ressource en eau à ChenenEvrey-et-Morogne
- \*Modification de la géométrie du lit mineur ou moyen à Broye-Aubigney-Montseugnuy
- \*Restauration des continuités écologiques sur l'Ognon
- \*Restauration de source, Ruisseau de la Lachère, Gendrey
- \*Reméandrage du Ruisseau du Bois à Brans

## Objectifs

Les actions du Contrat de Rivière Ognon permettront :

- la sauvegarde de la biodiversité ( poissons, plantes, ...)
- le bon écoulement des cours d'eau et limitant ainsi les crues en cas de fortes précipitations
- éviter et/ ou limiter la pollution des milieux aquatiques par des études, prélèvements et diagnostic physico-chimique, hydrobiologique et hydromorphologique d'une masse d'eau.
- Conservation des espèces patrimoniales et leur habitat naturel
- garantir la qualité de l'eau des milieux aquatiques et zones humides

Ce projet s'inscrit directement dans les objectifs du programme tels définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, opération émargeant à l'objectif spécifique 2.7 visant à améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergies renouvelable, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés (FEDER).

Il s'inscrit également dans les objectifs de l'Appel à projet n°2 publiée le 01/11/2023 visant à soutenir la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité.

=> Mesure 1 Trame bleue : postes d'encadrement technique de travaux de rivière

Projet ayant obtenu une note de 23/40 lors du comité de sélection qui s'est réuni le 13/09/2024.

## Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dossier déposé le 27/06/2024

Opération du 1er janvier au 31 décembre 2024

Opération non achevée au moment du dépôt : réalisation jusqu'au 31/12/2024

Missions réalisé dans plusieurs départements de Bourgogne Franche Comté, dans la vallée de l'Ognon, périmètre du programme FEDER 21-27

## Commande publique

Opération non concernée par les règles de mise en concurrence : dépenses liées à des frais de personnel interne à la structure, aucun investissement ou achat de prestation

## Encadrement communautaire

Opération instruite hors champ concurrentiel. Aucune dimension économique, l'activité du chargé de mission Animateur EnR relève de l'accompagnement de premier niveau, ouvert à toute entité hors particulier. Aucune prestation facturée.

## Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles calculées sur la base de l'estimation de la rémunération des techniciens de rivière EnR sur l'année 2024.

Coût => salaires chargés : 235 737,21 € (en respect du plafond fixé par la fiche action : 100 K€ / an / ETP)

Forfait couvrant les coûts directs et indirects restants (option coûts simplifiés) pour 40% des frais de personnels directs : 235 737,21 \* 0,4 = 94 294,88 €

Assiette éligible au FEDER : 330 032,10 € TTC

## Ressources

Subvention AERMC acquise pour l'année 2024 pour l'animation, montant rapporté en totalité sur le financement FEDER visible la décision d'attribution n°2024-5085 du 15/05/2024 soit 37 618 €

Subvention DRAFF acquise par convention du 08/12/2023 pour 3 234 € , montant rapporté en totalité sur le financement FEDER FEDER plafonné au montant sollicité soit 67 209,52 €

L'aide publique s'élève alors à 40 852 € soit 12,38 %

Respect de l'aide FEDER max de 30 % et de l'aide publique max de 80 % comme l'indique l'AAP.

Autofinancement = 221 970,58 € soit 67,26 %

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			AUTRES PUBLICS	ETAT	UNION EUROPEENNE		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Agence de L'Eau	Agriculture, agroalimentaire et forêt	Fonds européen de développement régional	E	
Engagement			04/06/2024	08/12/2023			
Montant	221 961,15 €	108 061,52 €	37 618,00 €	3 234,00 €	67 209,52 €		
Taux	67,26 %	32,74 %		11,40 %	0,98 %	20,37 %	
Coût éligible	330 022,67 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses de personnels		050- Frais de personnel directs	235 730,48 €
Dépenses indirectes - OCS 40%		130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	94 292,19 €
			Total dépenses
			330 022,67 € TTC

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	Résultat	Superficie en ha	10,00
ISO1 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	Réalisation	Nombre de stratégies et plans d'actions	14,00



Consultation écrite du 16 au 23 mai 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"**  
**Programmation initiale : avis favorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide	
5	5.1	4	BFC006189	Reconquête d'une friche industrielle par la construction d'une recyclerie	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	2 100 303,82 €	1 000 000,00 €	47,61 %						1 100 303,82 €	Auc - Aucun régime d'aide	
		<b>Sous-total</b>	<b>1</b>			<b>2 100 303,82 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>		- €	- €	- €	- €	- €	<b>1 100 303,82 €</b>		
5	5.2	2	BFC006796	CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE ET VOIE VERTE	Commune NUITS ST GEORGES	389 752,00 €	111 455,00 €	28,60 %	194 876,00 €		45 000,00 €			38 421,00 €	Auc - Aucun régime d'aide	
		<b>Sous-total</b>	<b>1</b>			<b>389 752,00 €</b>	<b>111 455,00 €</b>		<b>194 876,00 €</b>	- €	<b>45 000,00 €</b>	- €	- €	<b>38 421,00 €</b>		
5	5.2	3	BFC001485	Construction d'une Cité Educative et artistique	CC LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	2 966 423,75 €	595 677,02 €	20,08 %	1 068 886,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €			301 860,73 €	SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	
		<b>Sous-total</b>	<b>1</b>			<b>2 966 423,75 €</b>	<b>595 677,02 €</b>		<b>1 068 886,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	- €	- €	<b>301 860,73 €</b>		
5	5.2	4	BFC007394	Aménagements intérieurs d'une école de production	COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	407 885,10 €	138 975,15 €	34,07 %		203 942,55 €		20 178,00 €		44 789,40 €	Auc - Aucun régime d'aide	
5	5.2	4	BFC008777	Démolition-renaturation d'une friche urbaine, requalification espaces publics à Saint Sauge (58330)	Nièvre Aménagement	733 243,66 €	188 954,50 €	25,77 %	120 500,00 €	97 640,00 €	8 205,50 €	236 516,00 €		81 427,66 €	Auc - Aucun régime d'aide	
5	5.2	4	BFC010156	Requalification et réhabilitation d'un espace et bâti dégradé en cœur de village pour un nouvel aménagement public	Commune de Chaux la Lotière	311 283,58 €	186 770,15 €	60,00 %						2 349,31 €	122 164,12 €	Auc - Aucun régime d'aide
		<b>Sous-total</b>	<b>3</b>			<b>1 452 412,34 €</b>	<b>514 699,80 €</b>		<b>120 500,00 €</b>	<b>301 582,55 €</b>	<b>8 205,50 €</b>	<b>256 694,00 €</b>	<b>2 349,31 €</b>	<b>248 381,18 €</b>		
<b>Nombre de projets présentés :</b>			<b>6</b>			<b>TOTAL</b>	<b>6 908 891,91 €</b>	<b>2 221 831,82 €</b>		<b>1 384 262,00 €</b>	<b>801 582,55 €</b>	<b>553 205,50 €</b>	<b>256 694,00 €</b>	<b>2 349,31 €</b>	<b>1 688 966,73 €</b>	



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC006189 - Reconquête d'une friche industrielle par la construction d'une recyclerie</b>
<b>Porteur de projet</b>	24580440600107 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.1-TA4 - Renouvellement urbain
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/06/2021 au 05/11/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/06/2021 au 05/11/2024
<b>Coût total éligible</b>	2 100 303,82 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	1 000 000,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Sur la friche industrielle de 10 ha anciennement occupée par l'entreprise Auto Hose, rue des Grand Près, Nevers Agglomération va installer une déchèterie ainsi qu'une recyclerie afin de limiter le temps d'attente des usagers et faciliter le vidage des déchets, de mettre en œuvre le réemploi à travers une zone dédiée et un magasin de vente géré et animé par des organismes spécialistes de l'Économie Sociale et Solidaire et d'augmenter le volume de déchets recyclés à travers du développement de nouvelles activités. Le FEDER est le seul cofinanceur de l'opération.

L'aide FEDER ne porte que sur la réalisation de la recyclerie. Une analyse a été produite et validée par la DAJA, démontrant le caractère purement local de l'aide.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est conforme à la fiche action renouvellement urbain et a été sélectionné par l'organisme intermédiaire de Nevers le 26/06/2024.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EUROPEENNE
Engagement			
Montant	1 100 303,82 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Taux	52,39 %	47,61 %	47,61 %
Coût éligible	2 100 303,82 €		

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Conception, études et coordination, déconstruction et travaux	030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	2 100 303,82 €	
		Total dépenses	2 100 303,82 € HT

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC006796 - CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE ET VOIE VERTE</b>
<b>Porteur de projet</b>	21210464000017 Commune NUITS ST GEORGES
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.2-TA2 - Mobilités durables rurales
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 26/03/2024 au 06/12/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 26/03/2024 au 06/12/2024
<b>Coût total éligible</b>	389 752,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	111 455,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

L'amélioration de la mobilité sur le territoire nuiton est un sujet central, au cœur des démarches engagées par la Ville avec la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dans les domaines de la transition énergétique, du développement touristique et de l'aménagement de l'espace.

Le projet d'aménagements cyclables de la ville de Nuits-Saint-Georges s'intitule "Renforcement du maillage cyclable". Il répond aux orientations du schéma directeur vélo de la Communauté de communes afin d'irriguer le territoire et s'inscrit dans une logique de renforcement du réseau existant 10km (10 000 ml) sur lequel il s'appuie pour créer une continuité avec un objectif prioritaire de sécurisation des déplacements au quotidien.

Il consiste en la création de 750 ml de pistes cyclables permettant aux cyclistes et aux piétons de circuler en sécurité entre les zones d'activités économiques et la gare de Nuits-Saint-Georges:

- secteur A = 470 mètres linéaires
- secteur B = 280 mètres linéaires

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION

L'amélioration de la mobilité sur le territoire nuiton est un sujet central, au cœur des démarches engagées par la Ville avec la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dans les domaines de la transition énergétique, du développement touristique et de l'aménagement de l'espace.

Le projet d'aménagements cyclables de la ville de Nuits-Saint-Georges s'intitule "Renforcement du maillage cyclable".

Il répond aux orientations du schéma directeur vélo de la Communauté de communes afin d'irriguer le territoire et s'inscrit dans une logique de renforcement du réseau existant 10km (10 000 ml) sur lequel il s'appuie pour créer une continuité avec un objectif prioritaire de sécurisation des déplacements au quotidien.

Il consiste en la création de 750 ml de pistes cyclables permettant aux cyclistes et aux piétons de circuler en sécurité entre les zones d'activités économiques et la gare de Nuits-Saint-Georges:

- secteur A = 470 mètres linéaires
- secteur B = 280 mètres linéaires

## ELIGIBILITE

Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) »

Elle n'est pas soumise à l'incitativité car il n'y a pas de régime d'aide d'Etat applicable.

Le dossier a été déposé dans SYNERGIE le 25/06/24, date à laquelle il n'était pas achevé. NB: fin des travaux 06/12/24.

Éligibilité FA : Mobilités durables rurales

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 26/03/24 (signature acte engagement travaux) et le 06/12/24 (PVRT)

Éligibilité PETR : Le Pays Beaunois a donné son accord par courrier le 25/06/24.

La Direction des Mobilités et des Infrastructures de la Région Bourgogne Franche Comté a émis un avis favorable avec remarques sur la réalisation de cette opération (fiche d'avis favorable en date du 06/03/25).

Les remarques portaient sur :

1/ Secteur E à sortir car excentré par rapport au projet

2/ Le projet est décrit dans son ensemble mais seules les dépenses des secteurs A et B sont présentées. Quid des secteurs C et D correspondant à la rue des Blés (rue qui mène à la gare) et à l'avenue Louis Pasteur ?

3/ Rétrécissement au niveau du pont

4/ Pente d'accès à ce même pont

Le porteur a apporté les réponses demandées le 11/03/25:

« 1/ Je te propose de sortir le secteur E (40 215,35 € HT) de la demande de subvention sachant qu'il s'agit d'un raccordement de voie sur un quartier externalisé à ce projet initial.

Le projet mère est bien la création d'une piste cyclable reliant la ZAE à la gare de Nuits St Georges. Le projet est sur 4 secteurs (A/B/C/D).

Un premier tronçon (A et B) a été réalisé en 2024 par l'entreprise Noirot (199 365.25 + 190 386.75 = 389 752.10 € HT offre du 01/03/2024).

2/ A ce jour, nous allons réaliser comme indiqué ci-dessus, la poursuite des travaux de la piste cyclable sur les secteurs C et D. Les travaux concernent la sortie de l'OA Sncf jusqu'à la gare.

Cependant, la commune a souhaité, intégrer un projet d'aménagement devant la gare (Projet initial date de 2020/21 mais celui-ci à l'époque n'avait pas abouti). Ce secteur a été baptisé secteur F.

Nous avons lancé la consultation des entreprises pour réaliser les travaux. Nous analysons les offres avec un objectif de notifier celles-ci courant avril 2025.

3/ Concernant l'OA, il avait été entrepris en 2023, une étude de faisabilité d'ingénierie Génie Civil sur le tablier de l'OA. L'objectif était d'envisager un élargissement éventuel du trottoir à 2.45m au lieu de 1.55m. Ceci ramenant la chaussée de circulation de 6.90m à 6,00m sur un OA à fort trafic et à passage de convoi exceptionnel. Des sondages sur l'OA ont donc été réalisés.

Le renvoi brutal des cycles sur chaussée reste par ailleurs déconseillé par le Conseil Départemental en 2022. La largeur utile sur ouvrage relativement contrainte ne laisse que peu d'options techniques.

Compte tenu des travaux à engager et à financer sur l'OA, par la commune, sur un ouvrage d'art appartenant au Conseil Départemental, la commune n'a pas souhaité une modification de la chaussée et du trottoir actuel.

4/ Ci-joint, un profil en long de la piste cyclable débouchant sur l'OA Sncf. La pente moyenne est de 12 % sur 30ml. Des adoucissements de la pente avaient été envisagés afin de réduire au maximum le pourcentage, cependant au vu des contraintes techniques (limite et pied de parcelle avec les pavillons existants, gestion des EP) n'étaient pas réalisables.

De ce fait, le pouvoir exécutif a validé ce projet d'aménagement en souhaitant une plate-forme élargie à l'arrivée sur l'OA dans le but de sécuriser et de permettre aux usagers de se présenter perpendiculairement au trottoir actuel. »

Cette réponse a été transmise à l'instructeur de la DMI, Guillaume LANGRAND qui avait émis l'avis favorable avec remarques et qui a répondu par mail le 12/03/25 : "Merci d'avoir relayé les questions. Ça me va.

Sur les différentes remarques :

- Concernant l'ouvrage, on voit qu'ils ont considéré la chose et il est compréhensible qu'ils s'en remettent au département pour des travaux sur un ouvrage d'art lui appartenant.

- La pente d'accès apparaît moins forte qu'on pouvait l'imaginer, c'est rassurant.

- La situation de fin provisoire de la piste cyclable ne va pas durer s'ils notifient la suite en avril 2025."

## AIDE ETAT

Le projet est une opération d'aménagement de pistes cyclables. Il est non soumis à la réglementation des aides d'état.

## COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique a été analysée. Il n'apparaît pas d'irrégularité.

## DEPENSES

### TRAVAUX

Les dépenses d'investissement matériel et immatériel déclarées pour 429 967,35 € HT concernent un marché à lot unique regroupant les secteurs A, B et E.

Le secteur E n'est pas éligible car il s'agit d'un raccordement de pistes cyclables sur un quartier décentré par rapport au projet initial qui est la liaison zones d'activités/gare.

Secteur A = 199 365,25 € HT

Secteur B = 190 386,75 € HT

Soit un total éligible de 389 752,00 € HT.

### MOE

Les dépenses de prestations externes MOE déclarées pour 13 157 € HT sont écartées.

Le marché est écarté de l'assiette éligible car l'avenant n°1 est de 138%.

Acte d'engagement de 15 820,00 € HT

Avenant n°1 de 29 378,00 € HT

### TOTAL

Le total éligible se limite donc aux dépenses de travaux des secteurs A et B, soit 389 752,00 € HT.

## RESSOURCES

### Taux maximum d'aide publique

La FA "Mobilités durables rurales" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements).

Ce taux est respecté, il est de 100%.

### Part d'autofinancement minimum

Pour ce projet, la commune de Nuits-Saint-Georges est chef de file de la compétence puisqu'il s'agit d'une opération d'aménagement de pistes cyclables. La part d'autofinancement minimum est de 20% car il y a un CTEC sur la Côte d'Or.

Ce taux est respecté, il est de 20% du projet global (475 165,35 € HT).

Détail du projet global =

- 429 967,35€ HT travaux secteurs A, B et E
- 15 820,00 € HT MOE acte engagement
- 29 378,00 € HT MOE avenir

### Taux de cofinancement européen

La FA "Mobilités durables rurales" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.

Ce taux est respecté, il est de 28,60%.

### Proratisation des ressources :

Seule la subvention Etat DREAL est proratisée.

Elle l'est doublement pour les raisons suivantes :

1/ car elle concerne les secteurs A, B , C et D de la piste cyclable reliant les zones d'activités situées en périphérie à la gare de Nuits-Saint-Georges.

Par retour de mail le 11/04/25, le porteur a indiqué les distances en ml réels:

"Secteur A : 470 ml

Secteur B : 280 ml

Secteur C : 297 ml

Secteur D : 729 ml

Secteur F : 379 ml

Soit au total 2155 ml

Nous avons redécoupé le secteur D et rajouté une partie secteur F afin de prendre en compte l'aménagement devant la gare pour finaliser le projet (décision du pouvoir exécutif)."

Le calcul est le suivant :

L'assiette de subvention DREAL est proratisée aux secteurs A et B

Rappel taux de subvention convention DREAL 50% du coût HT

1 059 334 € HT (assiette convention DREAL) / 1 776 ml (secteurs A, B, C et D) \* 750 ml (secteurs A et B)

= 447 353,89 € (assiette proratisée) \* 50%

= 223 676,94 € subv DREAL proratisée aux secteurs A et B

2/ L'assiette proratisé au périmètre des secteurs A et B est de 447 353,89 € HT. Elle est supérieure à celle du FEDER qui est de 389 752,00 € HT.

Le calcul est le suivant :

223 676,94€ (subvention DREAL proratisée secteurs A et B) / 447 353,89 € (assiette DREAL proratisée secteurs A et B) \* 389 752 € (assiette FEDER)

= 194 876 €

FEDER = 111 455,00 € HT soit 23,46 %

CO FINANCEURS = 268 676,94 € HT soit 56,54 %

AUTOFINANCEMENT = 95 033,41€ HT soit 20,00 %

TOTAL opération = 475 165,35 € HT soit 100,00 %

dont éligible au FEDER

FEDER = 111 455,00 € HT soit 28,60 %

CO FINANCEURS = 239 876,00 € HT soit 61,55 %

AUTOFINANCEMENT = 38 421,00 € HT soit 9,86 %

TOTAL éligible FEDER = 389 752,00 € HT

#### AVIS

Compte tenu de la qualité du dossier présenté par la commune de Nuits-Saint-Georges, une subvention FEDER de 111 455,00 € est proposée pour la création de pistes cyclables, représentant 28,60% d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 389 752,00 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			DEPARTE-MENT	ETAT	UNION EUROPEENNE		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Côte-d'Or	Écologie, développement durable et énergie	Fonds européen de développement régional	E	
Engagement			28/11/2022	14/10/2024	23/05/2025		
Montant	<b>38 421,00 €</b>	<b>351 331,00 €</b>	45 000,00 €	194 876,00 €	111 455,00 €		
Taux	<b>9,86 %</b>	<b>90,14 %</b>	11,55 %	50,00 %	28,60 %		
Coût éligible	<b>389 752,00 €</b>						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense	Voirie et réseaux divers	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	389 752,00 €
		Total dépenses	<b>389 752,00 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	58 892,00
FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Km	0,75
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	1,00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	Résultat	Nombre d'habitant	4 478,00



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC001485 - Construction d'une Cité Educative et artistique</b>
<b>Porteur de projet</b>	20003964200018 EPCI
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 07/10/2022 au 31/12/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 07/10/2022 au 31/12/2025
<b>Coût total éligible</b>	2 966 423,75 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	595 677,02 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Le projet de la Cité éducative et artistique a été lancé en 2018 afin de développer l'accès à l'offre culturelle dans le Tonnerrois en créant un lieu structurant, ce qui permettra de renforcer l'attractivité du territoire et la cohésion sociale. Le nouveau bâtiment sera ainsi plus performant acoustiquement pour les activités du Conservatoire intercommunal de musique et de danse, et plus grand pour mieux développer l'offre culturelle. Il accueillera, à terme, une programmation artistique annuelle diversifiée.

Ce projet est stratégique pour le rayonnement et l'attractivité du Tonnerrois : il permettra d'attirer de nouveaux publics, en développant l'offre pédagogique du Conservatoire vers les musiques actuelles (rock, jazz, musique assistée par ordinateur), des enseignements mêlant musique, danse et théâtre, l'ouverture d'un département théâtre et d'un cursus Comédie musicale. Au-delà des activités du Conservatoire, l'objectif est également, à terme, de pouvoir proposer tout au long de l'année une programmation culturelle et artistique avec des concerts, des pièces de théâtre, de la danse, et de développer les partenariats pour accueillir des artistes venus d'ailleurs. Cette programmation extérieure intégrera également une dimension éducative, puisque la Cité aura vocation à accueillir des conférences, séminaires ou programmes de formation.

La cité est située au coeur du quartier des Prés-Haut, en extension du collège Abel Minard, classé REP. Cet emplacement vise, à la fois, l'accessibilité à la culture pour les publics qui en sont le plus éloignés, la formation de pôles de services, la mutualisation et la sobriété foncière.

Il est à noter que la cité artistique et culturelle est classée conservatoire à rayonnement intercommunal par le ministère de la culture.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à la fiche action tourisme durable et conforme au régime d'aide culture n°SA.111666

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			DEPARTE-MENT	ETAT	ETAT	REGION	ETAT
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Yonne	Culture et communication	Intérieur	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Écologie, développement durable et énergie
Engagement				24/02/2023	05/10/2018	28/09/2020	07/10/2022
Montant	301 860,73 €	2 664 563,02 €	500 000,00 €	50 000,00 €	700 000,00 €	500 000,00 €	318 886,00 €
Taux	10,18 %	89,82 %		16,86 %	1,69 %	23,60 %	16,86 %
Coût éligible	2 966 423,75 €						10,75 %

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Dépenses de construction TR2		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	387 999,78 €
Lot n°10 - Parquet		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	155 385,40 €
Lot n°11 - Métallerie		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	24 535,13 €
Travaux de construction (marché 1)		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 398 503,44 €
		Total dépenses	2 966 423,75 € HT

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	1,00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	Réalisation	Sites touristiques et culturels	1,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	15 200,00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	Résultat	Visiteurs / an	0,00

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC007394 - Aménagements intérieurs d'une école de production</b>
<b>Porteur de projet</b>	21700467000014 COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2021 au 30/10/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/08/2024 au 27/09/2024
<b>Coût total éligible</b>	407 885,10 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	138 975,15 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

La commune de Saint-Loup-sur-Semouse réhabilite un site emblématique à l'abandon, l'ancienne Filature, en créant de nouveaux aménagements à dominante bois pour une école de production. Avenir Bois Formation y propose déjà un CAP Conducteur d'Installation de Production et prévoit une deuxième classe en septembre 2024, suivie d'un nouveau CAP Menuisier Agenceur en 2025, triplant ainsi ses effectifs. L'association a investi 500 000 € pour réhabiliter 800 m<sup>2</sup>, et la commune, propriétaire des lieux, réalisera des travaux sur 300 m<sup>2</sup> (salles de classe, vestiaires, espaces fonctionnels) afin d'obtenir l'agrément de l'Éducation Nationale, indispensable à la pérennisation de l'école. Ce projet contribue à préserver la filière bois, soutenir l'économie des acteurs locaux, et répondre aux besoins d'insertion professionnelle, tout en redonnant vie à un espace abandonné, au service du développement durable et de la revitalisation territoriale.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à l'aménagement d'une école de production au sein d'une ancienne friche industrielle à Saint-Loup-sur-Semouse, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "renouvellement urbain en milieu rural", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 30/10/2025, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pays des Vosges Saônoises, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable dans un courrier en date du 8 août 2024, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire.

Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Saint-Loup-sur-Semouse, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 138 975,15 € est proposée pour ce projet, représentant 34,07 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 407 885,10 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES					
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EURO-PEENNE	Autre partenaire récurrent	REGION
Engagement			Fonds européen de développement régional	EPCI et communes	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
				03/07/2024	
Montant	44 789,40 €	363 095,70 €	138 975,15 €	20 178,00 €	203 942,55 €
Taux	10,98 %	89,02 %	34,07 %	4,95 %	50,00 %
Coût éligible	407 885,10 €				

DÉPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Contrôle technique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	3 176,00 €
Coordination SPS	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	870,00 €
Diagnostic étanchéité toiture	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 200,00 €
Diagnostic structure toiture du bâtiment	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	2 760,00 €
Diminution infiltration - Pose caniveau	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	3 030,00 €
Maîtrise d'oeuvre	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	30 781,13 €
Plan d'évacuation, extincteurs	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	400,00 €
Test étanchéité à l'air	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	660,00 €
Travaux	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	364 007,97 €
Total dépenses		407 885,10 € HT

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0,00

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC008777 - Démolition-renaturation d'une friche urbaine, requalification espaces publics à Saint Saulge (58330)</b>
<b>Porteur de projet</b>	71188002100052 Nièvre Aménagement
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2023 au 01/11/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/01/2023 au 01/11/2025
<b>Coût total éligible</b>	733 243,66 € TTC
<b>Montant de l'aide UE</b>	188 954,50 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

La commune de St Saulge a confié à la SEM Nièvre Aménagement la revitalisation et la redynamisation de son centre bourg via la signature le 28/09/22 d'une concession d'aménagement.

L'objectif est de redonner de l'attractivité au centre bourg et d'inverser un phénomène d'abandon subit depuis plusieurs décennies. La SEM intervient sur des îlots bâtis délaissés et le réaménagement de l'espace public.

Le projet, objet de cette subvention, consiste à démolir l'immeuble dit de "l'Orangerie" situé en haut de la rue du Commerce, artère principale du village, et à créer un cheminement sans rupture entre l'espace ainsi dégagé jusqu'à la place de la République sur laquelle se situe l'église, classée aux Monuments Historiques.

Le centre bourg de Saint-Saulge étant très minéral avec des rues étroites, le choix d'aménagement s'est orienté vers la renaturation de l'emprise démolie.

La requalification et la sécurisation des cheminements publics existants intègrent également la notion de verdissement et renaturation.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION

La commune de St Saulge a confié à la SEM Nièvre Aménagement la revitalisation et la redynamisation de son centre bourg via la signature le 28/09/22 d'une concession d'aménagement.

L'objectif est de redonner de l'attractivité au centre bourg et d'inverser un phénomène d'abandon subit depuis plusieurs décennies. La SEM intervient sur des îlots bâtis délaissés et le réaménagement de l'espace public.

Le projet, objet de cette subvention, consiste à démolir l'immeuble dit de "l'Orangerie" situé en haut de la rue du Commerce, artère principale du village, et à créer un cheminement sans rupture entre l'espace ainsi dégagé jusqu'à la place de la République sur laquelle se situe l'église, classée aux Monuments Historiques.

Le centre bourg de Saint-Saulge étant très minéral avec des rues étroites, le choix d'aménagement s'est orienté vers la renaturation de l'emprise démolie.

La requalification et la sécurisation des cheminements publics existants intègrent également la notion de verdissement et renaturation.

Les objectifs sont les suivants :

- remédier au danger d'effondrement de la bâisse située sur les parcelles A 663 et A 664
- végétaliser l'espace dégagé
- intégrer ce nouvel espace dans l'aménagement de la rue principale du village
- créer un cheminement piéton continu sur toute la rue
- redonner de l'attrait à la place de l'église

#### ELIGIBILITE

Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) »

Elle n'est pas soumise à l'incitativité car il n'y a pas de régime d'aide d'Etat applicable. La lettre d'intention n'est donc pas nécessaire bien qu'elle ait été transmise le 16/09/24.

Le dossier a été déposé dans SYNERGIE le 28/11/24, date à laquelle il n'était pas achevé. NB: fin des travaux prévisionnelle Automne 2025.

Éligibilité FA : Renouvellement urbain en milieu rural

Les objectifs attendus de cette fiche action sont :

- d'assurer le renouvellement et l'aménagement du tissu bâti et urbanisé visant au renouvellement d'usage (environnemental)
- la résorption des îlots d'habitats vacants et dégradés

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/01/23 (date de signature des 1ers devis) et le 01/11/25 (dernières plantations)

Éligibilité PETR : Le pays Nivernais Morvan a donné son accord par courrier le 26/11/24.

#### AIDE ETAT

Il n'y a pas de régime d'aide d'état car il ne s'agit pas d'un projet économique.

#### COMMANDE PUBLIQUE

FOCUS Commande Publique dans le cas d'une Concession d'aménagement :

Pouvoir adjudicateur :

La SEM Nièvre Aménagement est un pouvoir adjudicateur de type personne morale de droit privé qui a été créée pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial pour les raisons suivantes :

-> L'Union Européenne (l'article 2-4, a, b et c de la directive « marchés publics » n° 2014/24/UE) définit un pouvoir adjudicateur si les 3 conditions suivantes sont réunies :

1/ créé pour satisfaire spécifiquement des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel ou commercial – OUI pour la SEM NA

2/ doté de la personnalité juridique – OUI pour la SEM NA

3/ financé majoritairement par l'État, les autorités régionales ou locales ou par d'autres organismes de droit public (article L1211-1 du Code de la Commande Publique)

OU

sa gestion est soumise à un contrôle de ces autorités ou organismes

OU

son organe d'administration, de direction ou de surveillance est composé de membres dont plus de la moitié sont désignés par l'État, les autorités régionales ou locales ou d'autres organismes de droit public

-> La SEM NA réunit les 3 conditions cumulatives – OUI pour la SEM NA

-> Le contrat de concession SEM NA / Commune St Saulge article 9 stipule que l'Aménageur doit passer les contrats dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment du Code de la Commande Publique et que concédant sera représenté avec une simple voix consultative au sein de la commission d'appel d'offres.

-> Le contrat de concession SEM NA / Commune St Saulge article 9 stipule que l'aménageur

1) assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et

2) est investi de tous les droits que les lois et règlements confèrent aux collectivités publiques en matière de travaux publics. Il demeure soumis à toutes les obligations qui en découlent.

-> La délibération de la commune de St Saulge du 06/05/22 indique que la procédure retenue est celle de la concession d'aménagement avec transfert du risque économique au concessionnaire conformément à l'article R.300-4 du Code de l'urbanisme. L'article R.300-4 du Code de l'urbanisme énonce que "Les dispositions de la troisième partie du code de la commande publique et les dispositions de la présente sous-section sont applicables aux concessions d'aménagement lorsque le concessionnaire assume un risque économique lié à l'opération d'aménagement".

Règles de publicité :

-> La SEM est un pouvoir adjudicateur au sens du paragraphe 2 de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (cf supra)  
-> A ce titre, la publicité des marchés publics qu'elle passe n'est pas régit par l'article R2131-12 qui concerne "l'Etat, ses établissements publics autres qu'à caractère industriel et commercial, les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements" mais par l'article Article R2131-13 qui énonce que "Pour leurs marchés passés selon une procédure adaptée, les acheteurs autres que ceux mentionnés à l'article R. 2131-12 choisissent librement les modalités de publicité adaptées en fonction des caractéristiques du marché, notamment le montant et la nature des travaux, des fournitures ou des services en cause."

La commande publique a été analysée.

#### TRAVAUX

Il n'apparaît pas d'irrégularité pour le marché de travaux.

Il n'y a pas eu d'AAPC paru dans un JAL pour les 2 marchés de travaux malgré des montants dépassant les seuils de MAPA :

- Marché démolition = 188 000,00€ HT AE + 26 439,00 € HT avt n°1
- Marché aménagements = 433 819,00 € HT

Toutefois, la SEM n'était pas soumise à cette obligation (cf supra).

A noter concernant le marché de travaux d'aménagement :

- Le marché est supérieur au seuil de 215 000,00 € HT et le porteur n'a pas fourni la preuve du contrôle de légalité en Préfecture malgré notre demande. Selon l'annexe à la Décision de la Commission du 14/05/19, cela ne donne pas lieu à une correction financière.

#### MOE

Il n'apparaît pas d'irrégularité pour le marché d'honoraires.

- MOE démolition pour 15 000,00 € HT

En raison du faible enjeu économique, le porteur n'est soumis à aucune obligation en matière de publicité et de mise en concurrence.

Aussi, la déclaration sur l'honneur justifiant du respect de la réglementation relative aux marchés publics aux besoins inférieurs aux seuils est fournie dans le dossier.

- MOE conception

Le porteur avait indiqué une MOE conception (renaturation et espaces publics) pour 25 000 € HT.

L'acte d'engagement est signé pour 22 500 € HT. Ce même montant est repris dans le RAO et dans le courrier de notification envoyé à Saltus/A2i.

La PSE de 2 500 € HT écrite en manuscrit dans l'AE en plus des 22 500 € HT n'est pas éligible car non autorisée dans le RC : il est écrit page 4/12, que les variantes et PSE ne sont pas autorisées.

De plus, un avenant a été signé au motif de la clause de réexamen pour 3 534,97 € HT.

#### DEPENSES

Les postes suivants sont actualisés en accord avec le porteur de projet :

#### ACQUISITION

La ligne d'acquisition à 25 000 € HT reste inchangée.

Le porteur avait omis d'indiquer les frais relatifs à l'acquisition. Ils sont rajouté pour 1 479€ HT.

Soit un total Acquisition de 26 479,00 € HT (respect de la limite de 10% maximum des dépenses éligibles)

#### ETUDES

Les lignes suivantes restent inchangées :

- géomètre pour 5 500,00 € HT
- SPS pour 3 390,00 € HT

Le porteur avait indiqué les dépenses de prestations externes suivantes :

- diagnostics divers sur l'immeuble démoliti (écologue, amiante plomb,...) pour 12 000 € HT
- étude géotechnique et pollution de chaussée pour 5 850 € HT

Ces 2 postes ont été limités aux montants pour lesquels un devis a été fourni, soit :

- diagnostics divers pour 850 € HT
  - étude géotechnique et pollution de chaussée pour 4 649,69 € HT
- Soit un total Etudes de 14 389,69 € HT.

#### HONORAIRES

- MOE démolition pour 15 000,00 € HT

En raison du faible enjeu économique, le porteur n'est soumis à aucune obligation en matière de publicité et de mise en concurrence.

Aussi, la déclaration sur l'honneur justifiant du respect de la réglementation relative aux marchés publics aux besoins inférieurs aux seuils est fournie dans le dossier.

Le porteur avait indiqué une MOE conception (renaturation et espaces publics) pour 25 000 € HT.

L'acte d'engagement est signé pour 22 500 € HT. Ce même montant est repris dans le RAO et dans le courrier de notification envoyé à Saltus/A2i.

La PSE de 2 500 € HT écrite en manuscrit dans l'AE en plus des 22 500 € HT n'est pas éligible car non autorisée dans le RC : il est écrit page 4/12, que les variantes et PSE ne sont pas autorisées.

De plus, un avenant a été signé au motif de la clause de réexamen pour 3 534,97 € HT.

Soit un total Honoraire de 41 034,97 € HT.

#### TRAVAUX

Les lignes suivantes restent inchangées :

- travaux de démolition pour 214 439,00 € HT
- travaux de renaturation et de requalification des espaces publics pour 433 819,00 € HT

Le porteur avait indiqué 43 000 € HT de dépenses pour autres travaux (reprise réseaux, entretien, reprise désordre, autres). Aucun devis n'a été fourni.

Ce poste a été limité aux montants pour lesquels un devis a été fourni, soit 3 082 € HT.

Soit un total Travaux de 651 340,00€ HT.

#### RECAPITULATIF TOTAL coût éligible

Acquisition = 26 479,00 € HT

Etudes = 14 389,69 € HT

Travaux= 651 340,00 € HT

MOE = 41 034,97 € HT

Soit 733 243,66 € HT

#### RESSOURCES

##### TAUX MAXIMUM D'AIDE PUBLIQUE

La FA "renouvellement urbain en milieu rural" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements).

Ce taux est respecté, il est de 100 % du coût total de l'opération.

#### PART D'AUTOFINANCEMENT MINIMUM

Les SEM ne sont pas concernées par l'obligation de participation minimale du maître d'ouvrage dans le cadre d'une opération d'investissement induite par l'article L1111-10, III du CGT.

A noter concernant la part d'autofinancement que les rétrocessions à la commune de voiries et parcs se feront à titre gratuit.

L'article 14 du contrat de Concession d'Aménagement, "Remise des ouvrages", prévoit que "Les ouvrages [...] réalisés en application de la présente concession d'aménagement et ayant vocation à être incorporés dans le patrimoine de la Collectivité concédante et notamment les voiries, les espaces libres [...], appartiennent à la Collectivité concédante au fur et à mesure de leur réalisation et lui reviennent de plein droit dès leur achèvement ».

La part d'autofinancement est de 11,11 % du coût total de l'opération.

-> Il s'agit de la participation de la commune à la concession d'aménagement.

L'article 16 du contrat de Concession d'Aménagement, "Financement des opérations", prévoit une participation de la commune de Saint Saulge au coût de l'opération d'aménagement.

Cette participation était, à l'origine de 275 763 € HT.

Compte tenu de l'évolution programmatique au droit de l'emprise de l'immeuble dit de l'Orangerie, des offres remises par les entreprises de démolition et des arbitrages permettant la recherche de qualité en termes de traitement des espaces publics, elle a été

revue à la hausse via la signature de l'avenant n°2 du 07/10/24 pour atteindre 333 000 € HT.

Il est à noter qu'elle concerne la concession d'aménagement dans son ensemble. Il faut donc la proratiser.

Totalité emprise concession = 9 365 m<sup>2</sup>

Partie concernée par le projet subventionné = 2 290 m<sup>2</sup>

Partie non concernée par le projet = 7 075m<sup>2</sup>

Ainsi 333 000 € / 9 365 m<sup>2</sup> \* 2 290 m<sup>2</sup> = 81 427,66 € soit 11,11% du coût total de l'opération.

#### TAUX DE COFINANCEMENT EUROPEEN

La FA "renouvellement urbain en milieu rural" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.

Ce taux est respecté, il est de 25,77 % du coût de l'assiette éligible.

FEDER = 188 954,50 € HT soit 25,77%

CO FINANCEURS = 462 861,50 € HT soit 63,13%

AUTOFINANCEMENT = 81 427,66 € HT soit 11,11%

TOTAL éligible au FEDER = 733 243,66 € soit 100%

#### AVIS

Compte tenu de la qualité du dossier présenté par la SEM Nièvre Aménagement, une subvention FEDER de 188 954,50 € est proposée pour la démolition de l'immeuble dit de "l'Orangerie" et la requalification de la rue attenante jusqu'à la place de la République, représentant 25,77 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 733 243,66 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			DEPARTE-MENT	UNION EUROPEENNE	ETAT	REGION	AUTRES PUBLICS
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Nièvre	Fonds européen de développement régional	Logement, égalité des territoires et ruralité	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	AUTRES PUBLICS
Engagement			30/01/2025	18/04/2025	21/08/2024	20/01/2025	10/07/2023
Montant	<b>81 427,66 €</b>	<b>651 816,00 €</b>	8 205,50 €	188 954,50 €	120 500,00 €	97 640,00 €	236 516,00 €
Taux	<b>11,11 %</b>	<b>88,89 %</b>	1,12 %	25,77 %	16,43 %	13,32 %	32,26 %
Coût éligible	<b>733 243,66 €</b>						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
nichoirs	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	3 082,00 €
travaux de démolition	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	214 439,00 €
travaux de renaturation et de requalification des espaces publics	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	433 819,00 €
coordinateur SPS	140- Dépenses de prestations externes	3 390,00 €
diagnostics divers sur l'immeuble démolи (écologue, amiante plomb, ...)	140- Dépenses de prestations externes	850,00 €
étude géotechnique et pollution de chaussée	140- Dépenses de prestations externes	4 649,69 €
géomètre	140- Dépenses de prestations externes	5 500,00 €
MOE conception (renaturation et espaces publics)	140- Dépenses de prestations externes	26 034,97 €
MOE Démolition	140- Dépenses de prestations externes	15 000,00 €
acquisition foncière et frais d'acquisition	240- Autres dépenses (à spécifier)	26 479,00 €
Total dépenses		<b>733 243,66 € TTC</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0,00

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC010156 - Requalification et réhabilitation d'un espace et bâti dégradé en cœur de village pour un nouvel aménagement public</b>
<b>Porteur de projet</b>	21700145200010 Commune de Chaux la Lotière
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2021 au 30/06/2027
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/06/2025 au 30/06/2026
<b>Coût total éligible</b>	311 283,58 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	186 770,15 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

La commune de Chaux la Lotière engage un projet de requalification de son centre-bourg, alliant transition écologique, amélioration du cadre de vie et cohésion sociale. Un bâti ancien, aujourd'hui dégradé et vacant, sera démolи pour créer un espace vert arboré et un îlot de fraîcheur aux abords de la rivière. Un préau avec sanitaires et terrasse, réalisés par des entreprises spécialisées, viendra compléter les équipements publics existants. Une cuve de récupération des eaux pluviales permettra l'arrosage des massifs fleuris. En complément, les aménagements paysagers seront réalisés en régie avec la participation active des habitants et des bénévoles, favorisant le lien intergénérationnel et l'appropriation collective du lieu.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la requalification et à la réhabilitation d'un espace et bâti dégradé au coeur du village de Chaux la Lotière en vue de réaliser un nouvel aménagement public, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "renouvellement urbain en milieu rural", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 30/06/2027, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pays des 7 rivières, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable par une délibération en date du 18 mars 2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Chaux la Lotière, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 186 770,15 € est proposée pour ce projet, représentant 60 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 311 283,58 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES		BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	PRIVE	UNION EUROPEENNE
Financeur				000000000000 00 / AUTRES PRIVES	Fonds européen de développement régional
Engagement				13/11/2024	
Montant	122 164,12 €	189 119,46 €		2 349,31 €	186 770,15 €
Taux	39,25 %	60,75 %		0,75 %	60,00 %
Coût éligible	311 283,58 €				

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Travaux		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	311 283,58 €
Total dépenses			311 283,58 € HT

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	19 844,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	1,00

Consultation écrite du 16 au 23 mai 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura**

**FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Programmation initiale : avis défavorable**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC000971	Investissement matériel pour accompagner le développement de la société	GROUPE KREMER	104 052,80 €	36 418,48 €	35,00 %	Plafond minimal de 50 000 € d'aide FEDER n'est pas atteint.
1	1.3	1	BFC003556	Intégration nouvelles technologies (Tournage/Fraisage-Impression 3D) - Amélioration des conditions de travail	SOUUDO METAL SA	964 980,00 €	- €	0,00 %	Procédure de redressement judiciaire, entreprise en difficulté.
5	5.2	4	BFC008326	Renouvellement urbain - Friche Chacom	Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude	1 235 314,58 €	107 472,00 €	8,70 %	Plafond minimal de 50 000 € d'aide FEDER n'est pas atteint.
Nombre de projets présentés :					TOTAL	2 304 347,38 €	143 890,48 €		



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC000971 - Investissement matériel pour accompagner le développement de la société</b>
<b>Porteur de projet</b>	39232428100022 GROUPE KREMER
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du au
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/02/2022 au 31/12/2023
<b>Coût total éligible</b>	104 052,80 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	36 418,48 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Réalisation d'un programme d'investissement matériel pour accompagner le développement de la société.

### Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le Groupe Kremer a sollicité une aide FEDER d'un montant de 61 300.00€ pour l'acquisition de matériel correspondant à un montant total de dépenses de 244 440.90€. Le service instructeur se voit dans l'obligation de rejeter cette demande pour les raisons suivantes:

- des dépenses se rapportant à de l'immobilier ont été présentés. Aussi, en raison de leur caractère inéligible, le service instructeur a écarté ces dépenses ramenant le montant total des dépenses retenues à 104 052.80€.

Le groupe Kremer étant qualifié de petite entreprise est situé en zone AFR, l'intensité de l'aide maximum pour ce dossier aurait donc dû être de 35%.

Aussi au vu du montant des dépenses éligibles retenues et du taux de financement maximal FEDER, le plancher minimal de 50 000.00€ d'aide FEDER n'est pas atteint (soit 104 052.80€ \*35% = 36 418.48 €).

Le servie instructeur émet donc un avis défavorable.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE	AUTRES PUBLICS			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	Communauté de communes E			
Engagement				28/06/2022			
Montant	<b>67 634,32 €</b>	<b>36 418,48 €</b>	36 418,48 €	0,00 €			
Taux	<b>65,00 %</b>	<b>35,00 %</b>	35,00 %	0,00 %			
<b>Coût éligible</b>	<b>104 052,80 €</b>						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
atelier	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
Atelier	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
Atelier bardot	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
Atelier devis acier	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
Atelier devis lagoutte	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
Atelier devis nevers modules Engineering	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
Atelier devis toulouse	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
atelier geneol	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
Atelier tole pliée	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
Atelier usinage faynot	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
cabine de peinture à étuve	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	55 000,00 €
gestion de production poste dessinateur	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
gestion production devis dessinateur 2	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
gestion production ERP	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
gestion production formation ERP	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	0,00 €
postes de soudage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	15 724,80 €
Tour conventionnel	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	33 328,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>104 052,80 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	1,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	173 140,90
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	4,00





## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	BFC003556 - Intégration nouvelles technologies (Tournage/Fraisage- Impression 3D) - Amélioration des conditions de travail
<b>Porteur de projet</b>	54203828600069 SOUDO METAL SA
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
<b>Eligibilité temporelle</b>	du au
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/09/2023 au 31/08/2025
<b>Coût total éligible</b>	964 980,00 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	0,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

L'entreprise SOUDO METAL est un fabricant de porte-électrodes pour la soudure et d'écrans de protection en verre et en plastique. Dans le but d'améliorer ses marges, sa trésorerie et de concurrencer certains fournisseurs asiatiques, elle souhaite réaliser plusieurs acquisitions.

Dossier inéligible : entreprise en difficulté (cessation des paiements au 01/05/2024 et jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire en date du 19/07/2024).

### Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur :

L'entreprise SOUDO METAL ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire en date du 19/07/2024 (cessation des paiements le 01/05/2024), est une entreprise en difficulté.

L'opération n'est ainsi pas éligible au programme FEDER/FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 et n'est pas conforme aux dispositions des régimes d'aide d'Etat SA.111728 (PME) et SA.117857 (AFR).

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EURO-PEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds euro-péen de développement régional				
Engagement							
Montant	964 980,00 €	0,00 €	0,00 €				
Taux	100,00 %	0,00 %	0,00 %				
<b>Coût éligible</b>	<b>964 980,00 €</b>						

## DEPENSES

Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Centre d'usinage TSUGAMI	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	390 280,00 €
Embarreur Infinity	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	39 700,00 €
Filtration des brouillards d'huile	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	13 000,00 €
Imprimante 3D	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	207 000,00 €
Machine de découpe plastique	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	180 000,00 €
Machine de dégraissage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	20 000,00 €
Machine d'emballage FLOWPACK FUTURA	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	35 000,00 €
Robot Collaboratif	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	80 000,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>964 980,00 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	695 000,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	0,00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	1,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	1,00

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC008326 - Renouvellement urbain - Friche Chacom</b>
<b>Porteur de projet</b>	20002657300135 Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable
<b>Type d'action</b>	PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural
<b>Eligibilité temporelle</b>	du au
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/12/2023 au 31/12/2025
<b>Coût total éligible</b>	1 235 314,58 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	107 472,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a pour projet la démolition de la friche urbaine située au 4 rue des Etapes. L'opération permettra d'optimiser l'utilisation de l'espace urbanisé existant, tout en limitant l'expansion urbaine, en facilitant le traitement d'un espace dégradé afin de lui redonner une nouvelle fonction. Ce projet de réhabilitation transforme une zone abandonnée en un espace à vocation écologique, répondant ainsi aux enjeux actuels d'aménagement durable.

### Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le projet n'est pas éligible à la fiche action "Renouvellement urbain en milieu rural", car il ne répond pas aux modalités de soutien financier de la fiche. Le plancher minimal de subvention FEDER est de 50 000 €. Afin de respecter l'autofinancement de la Communauté de communes d'un minimum de 30 %, le montant FEDER est diminué à 45 720,21 €, soit en dessous du plancher minimal de subvention.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			ETAT	ETAT	UNION EUROPEENNE		
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Logement, égalité des ter- ritoires et ru- ralité	Ville, jeu- nesse et sports	Fonds euro- péen de déve- lopement ré- gional	E	
Engagement							
Montant	308 842,58 €	926 472,00 €	16 000,00 €	803 000,00 €	107 472,00 €		
Taux	25,00 %	75,00 %	1,30 %	65,00 %	8,70 %		
Coût éligible	<b>1 235 314,58 €</b>						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Études / diagnostics	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	30 325,00 €
Maitrise oeuvre	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	129 689,58 €
Travaux	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 075 300,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 235 314,58 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	0,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	0,00

Consultation écrite du 16 au 23 mai 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura**

**FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Pour information**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1,1	1	BFC000783	COMETE : moleCular radiOTherapy for METastatic Colorectal and gastric cancerS, (Radiothérapie interne vectorisée pour traiter le cancer colorectal métastatique (mCRC) et le cancer gastrique métastatique (mGC))	UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE	2 198 504,03 €	1 954 804,03 €	88,92 %	Changement de dénomination et de numéro de SIRET.
1	1,1	2	BFC004195	Centre NEOMICS de la FHU TRANSLAD et de l'Institut GIMI	UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE	640 984,34 €	448 689,04 €	70,00 %	Changement de dénomination et de numéro de SIRET.
3	2,1	1	BFC000875	Réhabilitation de 124 logements à JOIGNY	DOMANYS	3 824 371,74 €	620 000,00 €	16,21 %	Prolongation de la période de réalisation de 18 mois et d'éligibilité des dépenses d'un an
3	2,1	2	BFC002035	Rénovation énergétique de l'école élémentaire Marie Curie à Cluny	Commune de Cluny	869 187,33 €	257 232,27 €	29,59 %	Prolongation de la période de réalisation et d'éligibilité des dépenses de 18 mois
6	5,2	1	BFC000713	Restructuration et réhabilitation du Relais du Lac en gîtes et chambre d'hôtes	COMMUNE DE MAISOD	1 147 785,78 €	432 442,54 €	37,68 %	Prolongation de la période de réalisation et d'éligibilité des dépenses de 6 mois
Nombre de projets présentés :			5			TOTAL	8 680 833,22 €	3 713 167,88 €	



## FICHE PROJET 2021-2027

### AVENANT POUR INFORMATION

<b>Projet</b>	BFC000783 - COMETE : moleCular radiOtherapy for METastatic Colorectal and gastric cancerS, (Radiothérapie interne vectorisée pour traiter le cancer colorectal métastatique (mCRC) et le cancer gastrique métastatique (mGC))
<b>Porteur de projet</b> <b>Avenant</b>	19211237300019 UNIVERSITE DE BOURGOGNE 93823061200013 UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.1-TA1 - Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/06/2023 au 01/10/2028
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/06/2023 au 01/06/2028
<b>Coût total éligible</b>	2 198 504,03 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	1 954 804,03 €
<b>Date comité de programmation</b> <b>Avenant</b>	15/12/2023 23/05/2025
<b>Date décision Présidente</b> <b>Avenant</b>	15/12/2023 23/05/2025

#### Résumé du projet

Le projet de recherche COMETE est un projet transdisciplinaire impliquant trois partenaires (OPM, CGFL, ICMUB) qui a pour ambition d'amener jusqu'au stade clinique des produits radiothéranostiques pour la prise en charge de patients atteints de cancers digestifs.

Suite au décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe, il est proposé de modifier la convention afin de prendre en compte ce changement. Le numéro siren est modifié ainsi que la dénomination. L'adresse et le RIB sont inchangées.

L'avenant n'a pas d'incidence financière ni d'impact sur le projet.

#### Avis du service instructeur : Favorable

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE				
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	E			
Engagement							
Montant	243 700,00 €	1 954 804,03 €	1 954 804,03 €				
Taux	11,08 %	88,92 %	88,92 %				
Coût éligible	2 198 504,03 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Equipement 10 : Lecteur microplaque - installation d'injecteurs	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	7 000,00 €
Equipement 1 : Congélateur - 86°C	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	10 705,94 €
Equipement 2 : Centrifugeuse	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	16 948,35 €
Equipement 3 : Thermomixeur	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	5 956,79 €
Equipement 4 : Système analyse chromatographique avec détecteur MALS	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	322 644,04 €
Equipement 5 : Système de purification protéines	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	95 260,04 €
Equipement 6 : balance de pesée de précision	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	29 910,00 €
Equipement 7 : Poste PSM	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	14 439,40 €
Equipement 8 : ordinateur X 3	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	7 016,66 €
Equipement 9 : NanoTemper	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	196 724,00 €
IE - radiochimiste	050- Frais de personnel directs	67 299,96 €
IR BIOCONJUGAISON (3 et 7 ans exp) - 4,5 ANS	050- Frais de personnel directs	210 978,00 €
IR PROJECT MANAGER/COMMUNICATION 5 ANS	050- Frais de personnel directs	263 100,00 €
IR RADIOCHIMIE (3 et 7 ans exp) - 5 ANS	050- Frais de personnel directs	234 420,00 €
MCF - conception chimie	050- Frais de personnel directs	76 400,04 €
PR - responsable scientifique	050- Frais de personnel directs	100 000,00 €
Frais indirects	120- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 25 % des coûts directs éligibles avec méthode de calcul	439 700,81 €
Frais de publication	210- Dépenses de communication de l'opération	10 000,00 €
Consommables	240- Autres dépenses (à spécifier)	90 000,00 €
	Total dépenses	2 198 504,03 € HT

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO07 - Organismes de recherche participant à des projets de recherche communs	Réalisation	organismes soutenus	2,00
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	51,00
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	Résultat	Entreprises	0,00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Résultat	ETP Annuels	3,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCR05 - PME innovant en interne	Résultat	Entreprises (PME)	



## FICHE PROJET 2021-2027

### AVENANT POUR INFORMATION

<b>Projet</b>	BFC004195 - Centre NEOMICS de la FHU TRANSLAD et de l'Institut GIMI
<b>Porteur de projet</b> <b>Avenant</b>	19211237300019 UNIVERSITE DE BOURGOGNE 93823061200013 UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE
<b>Programme</b>	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
<b>Priorité</b>	PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive
<b>Type d'action</b>	PR1-RSO1.1-TA2 - Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/09/2023 au 30/04/2027
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/09/2023 au 31/12/2026
<b>Coût total éligible</b>	640 984,34 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	448 689,04 €
<b>Date comité de programmation</b> <b>Avenant</b>	20/06/2024 23/05/2025
<b>Date décision Présidente</b> <b>Avenant</b>	20/06/2024 23/05/2025

#### Résumé du projet

NEOMICS est un centre de technologies multi-omiques qui permettra de mener des projets de recherche de grande envergure dans le domaine de la médecine de précision, en mettant l'accent sur la médecine génomique, au service des habitants de la région Bourgogne Franche-Comté (BFC).

Suite au décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe, il est proposé de modifier la convention afin de prendre en compte ce changement. Le numéro siret est modifié ainsi que la dénomination. L'adresse et le RIB sont inchangées.

L'avenant n'a pas d'incidence financière ni d'impact sur le projet.

#### Avis du service instructeur : Favorable

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE	PRIVE			
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	/	E		
Engagement							
Montant	0,00 €	640 984,34 €	448 689,04 €	192 295,30 €			
Taux	0,00 %	100,00 %	70,00 %	30,00 %			
Coût éligible	640 984,34 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense			
Equipement réseau informatique		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	30 763,95 €
Equipements stockage bioinformatique		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	306 714,29 €
Serveurs bioinformatiques avec interconnexions		010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	303 506,10 €
		Total dépenses	640 984,34 € HT

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	192 295,30
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	Réalisation	Nombre d'ETP annuels	11,00

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC000875 - Réhabilitation de 124 logements à JOIGNY</b>
<b>Porteur de projet</b>	38282003300019 DOMANYS
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2021 au 31/12/2027 ( <i>anciennement du 01/01/2021 au 31/12/2026</i> )
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 28/07/2022 au 28/02/2026 ( <i>anciennement du 28/07/2022 au 28/06/2026</i> )
<b>Coût total éligible</b>	3 824 371,74 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	620 000,00 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Domansy souhaite réhabiliter 124 logements répartis dans 7 bâtiments collectifs situés 2/4 rue Jules Verne, 2/4 rue de Chauffour et 1,3,5,7 et 2,4,6,8,10,12 rue Corneille à Joigny (Yonne).

### Avis du service instructeur :

Motivation de l'instructeur :

Avenant 1 pour modification de la période d'éligibilité des dépenses : La fin de la période d'éligibilité des dépenses est portée du 31/12/2026 au **31/12/2027** (*anciennement du 01/01/2021 au 31/12/2026*).

La fin de la Période effective d'exécution est portée du 30/06/2025 au **28/06/2026** (*anciennement du 01/01/2021 au 31/12/2026*).

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			REGION	UNION EUROPEENNE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS		
Engagement			Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Fonds européen de développement régional
			23/05/2022	
Montant	<b>3 034 371,74 €</b>	<b>790 000,00 €</b>	170 000,00 €	620 000,00 €
Taux	<b>79,34 %</b>	<b>20,66 %</b>	4,45 %	16,21 %
Coût éligible	<b>3 824 371,74 €</b>			

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Lot 03 - Couverture Zinguerie Charpente	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	598 564,36 €
Lot 04 - Menuiserie métallique, serrurerie	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	50 680,00 €
Lot 05 - Menuiseries extérieures PVC avec volets roulants	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	789 792,40 €
Lot 06 - Menuiseries int., plâtrerie	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	26 336,03 €
Lot 07 - Plomberie sanitaire	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	57 548,40 €
Lot 11 - Isolation thermique extérieure	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	1 532 014,40 €
Lot 12 - VMC Hygro	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	234 082,00 €
Lot 13 - Ballons Thermodynamiques collectifs	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	535 354,15 €
<b>Total dépenses</b>		<b>3 824 371,74 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	Logements	124,00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Réalisation	m²	
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	Résultat	Tonnes de CO2eq / an	100,74
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	Résultat	MWh par an en énergie primaire	721,50

## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC002035 - Rénovation énergétique de l'école élémentaire Marie Curie à Cluny</b>
<b>Porteur de projet</b>	21710137700018 Commune de Cluny
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
<b>Type d'action</b>	PR3-RS02.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2021 au 31/12/2026
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 18/07/2022 au 31/12/2025
<b>Coût total éligible</b>	869 187,33 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	257 232,27 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Ce projet de rénovation énergétique de l'école poursuit plusieurs objectifs.

Tout d'abord, redonner son intégrité à la toiture, vieillissante et présentant des défauts d'étanchéité. Cette action permet de prévoir le désamiantage de la toiture ainsi que du bardage existant, et de s'intéresser aux performances énergétiques du bâtiment.

Ce second objectif est décliné autour de l'isolation du bâtiment (toiture, murs, vide sanitaire), la sobriété de l'éclairage et du pilotage du chauffage, la réduction des surfaces vitrées.

Enfin, ce projet est pensé avec un souci d'écoresponsabilité, en optimisant l'emploi de matériaux biosourcés, en favorisant le réemploi de matériaux (vitres déposées réemployées en survitrages par exemple) et en permettant la récupération d'eaux pluviales.

Dans un moyen terme :

\* la charpente a été dimensionnée pour permettre la mise en place de panneaux photovoltaïques. une étude de faisabilité a été réalisée ;

\* la chaufferie est restée inchangée (gaz). Sa moindre sollicitation permet de limiter la consommation. En parallèle, le Département de Saône et Loire réalise une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur qui alimenterait l'école Marie Curie, une école maternelle, une école privée, le collège, le lycée et une résidence autonomie pour personnes âgées.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

A la demande du porteur (mail du 09/04/2025), il est demandé de modifier la date de fin d'éligibilité des dépenses au 31/12/2026 (prévue initialement au 31/07/2025, soit 18 mois), afin de prendre en compte le paiement des dernières factures.

La date de fin d'opération est repoussée au 31/12/2025 (prévue initialement au 31/07/2024, soit 18 mois)



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC000713 - Restructuration et réhabilitation du Relais du Lac en gîtes et chambre d'hôtes</b>
<b>Porteur de projet</b>	21390307300012 COMMUNE DE MAISOD
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR6 - Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
<b>Type d'action</b>	PR6-RS05.2-TA1 - Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 24/01/2023 au 30/09/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 24/01/2023 au 30/06/2025
<b>Coût total éligible</b>	1 147 785,78 € HT
<b>Montant de l'aide UE</b>	432 442,54 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Le bâtiment de l'hôtel-restaurant « Le Relais du Lac » à MAISOD est propriété communale avec une gérance libre. Il se compose d'un bar, d'une salle de restaurant et d'un hébergement de 4 chambres. Il est situé dans une zone touristique extrêmement dynamique, d'abord estivale autour du lac de Vouglans, mais également hors saison avec la présence de manifestations, de nombreux sites historiques et naturels, de circuits de randonnées et la proximité des stations de sports d'hiver.

Ce projet de transformation du bâtiment en gîtes, chambres d'hôtes, de réhabilitation et de modernisation va permettre d'améliorer l'offre en matière d'hébergement (7 chambres dont 1 PMR) qui est relativement déficitaire sur le territoire avec un équipement de qualité, dans l'accueil et les services aux visiteurs.

Une aide du FEDER d'un montant de 432 442,54 € HT a été accordée le 21/03/2024.

Le retard pris dans l'exécution du chantier suite notamment à des travaux supplémentaires nécessite aujourd'hui de reporter les dates de fin de réalisation des travaux et d'éligibilité des dépenses.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le retard pris dans les travaux pour des raisons indépendantes du bénéficiaire, travaux supplémentaires non prévisibles par le maître d'œuvre, nécessite un report des dates de réalisation de l'opération et des dates d'éligibilité des dépenses telles que conventionnées initialement. Ces modifications de dates sont nécessaires pour permettre au bénéficiaire de présenter une demande de paiement intégrant l'ensemble des dépenses conventionnées et de finaliser l'opération.

Ainsi, ces dates sont modifiées comme suit :

- période de réalisation initiale : du 24/01/2023 au 31/12/2024
- période de réalisation modifiée : 24/01/2023 au 30/06/2025
- période d'éligibilité des dépenses initiale : 24/01/2023 au 31/03/2025
- période d'éligibilité des dépenses modifiée : 24/01/2023 au 30/09/2025.

Soit une modification de 6 mois des périodes conventionnées.

Les autres dispositions de la conventions restent inchangées.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE	ETAT	ETAT
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds européen de développement régional	FNADT	DETR
Engagement			21/03/2024	30/11/2022	10/05/2023
Montant	<b>229 557,16 €</b>	<b>918 228,62 €</b>	432 442,54 €	353 625,19 €	132 160,89 €
Taux	<b>20,00 %</b>	<b>80,00 %</b>	37,68 %	30,81 %	11,51 %
Coût éligible	<b>1 147 785,78 €</b>				

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Lot 10 - Plomberie et sanitaire	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	56 934,31 €	
Lot 11 - Ventilation	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	10 905,21 €	
Lot 12 - Chauffage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	128 875,85 €	
Lot 13 - Electricité	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	45 722,70 €	
Lot 1 - Terrassements-VRD	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	66 663,81 €	
Lot 2 - Gros oeuvre	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	36 945,48 €	
Lot 3 - Charpente	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	39 967,37 €	
Lot 4 - Menuiseries extérieures	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	26 937,00 €	
Lot 5 - Isolation-Bardage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	80 214,91 €	
Lot 6 - Plâtre et peinture	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	103 906,47 €	
Lot 7 - Menuiserie intérieure	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	48 231,87 €	
Lot 8 - Chape carrelage	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	37 014,72 €	
Lot 9 - Sols souples	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	24 930,67 €	
Restauration	010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	440 535,41 €	
		<b>Total dépenses</b>	<b>1 147 785,78 € HT</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	Réalisation	Entreprises	0,00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Résultat	Euros	0,00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	Réalisation	Personnes	612 000,00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Réalisation	Contributions aux stratégies	1,00
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Réalisation	Entreprises	0,00



FSE+

## **Programmation initiale : avis favorable**

- Priorité 4 : synthèse p 127
    - CCI Région BFC P 129 à 132
    - Association P 133 à 136  
(De l'or dans les mains)

## Pour Avis : modification

- Priorité 4 : synthèse p 137
    - CREAT'V P 139 à 140

#### **Pour Information :**

- Priorité 4 : synthèse
    - E2C21
    - Région BFC



Consultation écrite du 16 au 23 mai 2025														
<b>Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura</b> <b>FEDER-FSE+ 2021-2027</b>														
<b>Priorité 4 : "Développer l'orientation et l'offre de formation régionale"</b>														
<b>Programmation initiale</b>														
<b>Priorité</b>	<b>Objectif spécifique</b>	<b>Type d'action</b>	<b>N° du projet</b>	<b>Libellé du projet</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Coût total</b>	<b>FSE+</b>	<b>Taux FSE+</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Département</b>	<b>Autres publics</b>	<b>Privé</b>	<b>Régime d'aide</b>
4	4.5	2	BFC007121	COURSES ORIENTATION COMMERCE 2024	CCI REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	130 395,12 €	70 395,12 €	53,99 %		40 000,00 €		20 000,00 €		Auc - Aucun régime d'aide
4	4.5	2	BFC008768	Initier les collégiens aux métiers manuels	De l'or dans les mains	176 380,38 €	102 011,23 €	57,84 %		12 700,57 €	25 812,39 €	35 856,19 €		Auc - Aucun régime d'aide
<b>Sous-total</b>			2			<b>306 775,50</b>	<b>172 406,35</b>		-	<b>40 000,00</b>	<b>12 700,57</b>	<b>45 812,39</b>	<b>35 856,19</b>	
<b>Nombre de projets présentés :</b>			<b>2</b>			<b>TOTAL</b>	<b>306 775,50</b>	<b>172 406,35</b>		-	<b>40 000,00</b>	<b>12 700,57</b>	<b>45 812,39</b>	<b>35 856,19</b>



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC007121 - COURSES ORIENTATION COMMERCE 2024</b>
<b>Porteur de projet</b>	13002256900318 CCI REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
<b>Type d'action</b>	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2024 au 30/04/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/01/2024 au 31/12/2024
<b>Coût total éligible</b>	130 395,12 € TTC
<b>Montant de l'aide UE</b>	70 395,12 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

La « Course Orientation Commerce » est un évènement thématique de découverte des métiers centrée sur les métiers du commerce, à destination des publics SPRO, visant à faciliter l'orientation professionnelle, à rencontrer une diversité de métiers et en parfaire leur connaissance.

C'est une opération régionale organisée par la CCI Bourgogne Franche-Comté, avec l'appui de la CCI Métropole de Bourgogne, la CCI Saône-Doubs, la CCI de l'Yonne et la CCI du Jura. Elle se déroule tout au long du mois de novembre 2024 dans 4 villes de la région Bourgogne Franche Comté : Saint Claude le 7 novembre 2024, Dole le 14 novembre 2024, Avallon le 19 novembre 2024 et Vesoul les 19 et 20 novembre 2024.

La « Course Orientation Commerce » se veut une opération ludique et participative. Elle applique, en matière d'orientation, la stratégie du détournement qui permet de détourner les obstacles cognitifs et de travailler sur les représentations. Cette stratégie est particulièrement adaptée au public scolaire ou aux publics dits « fragiles », comme les jeunes en insertion ou les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi.

La « Course Orientation Commerce » est également une action en immersion au sein des entreprises puisque les indices permettent de résoudre les énigmes directement auprès des commerçants impliqués. En effet, la diversité des commerces constitue un « living lab à ciel ouvert » de l'orientation vers les métiers du commerce, de la distribution et des services.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération est éligible à Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027.

L'opération Course de l'Orientation Commerce 2023 du porteur CCIR correspond aux objectifs de la fiche action Orientation v1 du 03/10/2022 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche comté. Cette opération vise à améliorer la qualité de l'orientation professionnelle dans le secteur du commerce pour faire en sorte que l'orientation soit un véritable choix et non une affectation par défaut. Pour cela, elle mise sur un concept de course d'orientation : une approche ludique et participative pour permettre aux différents publics de découvrir des métiers, des compétences techniques ou des tâches professionnelles en résolvant des énigmes. La course d'orientation commerce permet de stimuler la motivation et l'autonomie chez les publics, de renforcer leurs connaissances des métiers du commerce et d'échanger avec des étudiants en formation commerciale et des professionnels. La CCIR a la capacité

juridique nécessaire pour être porteur de projet : il s'agit d'un organisme consulaire. Le plan de financement comprend uniquement des dépenses éligibles (dépenses de personnel interne et prestations externes + forfait 7 %). Les modalités de soutien financier sont bien respectées notamment le plancher minimal de subvention FSE+, le taux maximal d'intervention FSE+ et le taux maximum d'aide publique. Les valeurs des indicateurs de réalisation sont pertinentes et cohérentes avec le projet. Le porteur respecte bien les principes horizontaux du programme FEDER-FSE+ 21-27. Le porteur a bénéficié du FSE lors des précédents programmes et a démontré une bonne gestion administrative et financière lors des contrôles de service faits. Le projet respecte les obligations réglementaires : l'opération a lieu dans les départements de la Haute-Saône (70), du Jura (39) et de l'Yonne (89) se situant en région Bourgogne Franche Comté. Le porteur a déposé son projet avant la fin de celui-ci. Le porteur en tant qu'établissement public est bien soumis aux obligations de la commande publique, l'opération comprend un marché impression, un marché énigme et parcours de course et des prestations d'achats à faible montant. Les obligations liées à la commande publique ont bien été respectées pour le marché impression (mise en concurrence, publicité, procédure d'examen des offres et définition de l'objet). Concernant les prestations d'achats à faible montant, le porteur a transmis des devis, un tableau de mise en concurrence et une déclaration sur l'honneur justifiant du respect de la réglementation relative aux marchés publics. Il n'y a donc pas de doute sur la régularité de la commande publique.

Les éléments financiers du projet sont les suivants :

- o montant FSE+ : 70 395,12 € soit un taux de 53,99 %
- o montant cofinancement : 60 000 € soit un taux de 46,01 %
- o montant total aide publique : 130 395,12 € pour un taux de 100 %
- o montant autofinancement : sans objet
- o Total éligible au FSE : 130 395,12 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 70 395,12 €, représentant un taux de 53,99 % d'une assiette éligible s'élevant à 130 395,12 €.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE	AUTRES PUBLICS	REGION
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds social européen +	OPCOMMERCE	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon
Engagement					02/07/2024
Montant	0,00 €	130 395,12 €	70 395,12 €	20 000,00 €	40 000,00 €
Taux	0,00 %	100,00 %	53,99 %	15,34 %	30,68 %
Coût éligible	130 395,12 €				

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
FRAIS DE PERSONNEL	050- Frais de personnel directs	86 886,00 €
FRAIS DE STRUCTURES 7%	100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	8 530,52 €
PRESTATIONS ET ACHATS EXTERNES	140- Dépenses de prestations externes	6 934,60 €
PUBLICATIONS ET PUBLICITÉS	210- Dépenses de communication de l'opération	28 044,00 €
Total dépenses		130 395,12 € TTC

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	Réalisation	Nombre d'actions d'information	4,00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	Réalisation	Nombre de professionnels	110,00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	Résultat	Nombre de personnes	800,00



## FICHE PROJET 2021-2027

<b>Projet</b>	<b>BFC008768 - Initier les collégiens aux métiers manuels</b>
<b>Porteur de projet</b>	90050677500015 De l'or dans les mains
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
<b>Type d'action</b>	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/09/2024 au 31/12/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/09/2024 au 31/08/2025
<b>Coût total éligible</b>	176 380,38 € TTC
<b>Montant de l'aide UE</b>	102 011,23 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

L'association « De l'or dans les mains » a pour mission de sensibiliser les jeunes aux métiers manuels en réintégrant la pratique artisanale au sein des collèges. Avec son programme « Je découvre les métiers de la main », l'association propose aux établissements scolaires un dispositif permettant aux collégiens de découvrir ces métiers manuels en lien avec leur programme scolaire.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027

L'opération Initier les collégiens aux métiers manuels du porteur de l'or dans les mains correspond aux objectifs de la fiche action Orientation v1 du 03/10/2022 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche comté. Cette opération vise à améliorer la qualité de l'orientation dans le secteur des métiers manuels pour faire en sorte que l'orientation soit un véritable choix et non une affectation par défaut. Pour cela, elle fait intervenir des artisans dans les collèges pour échanger avec les élèves, déconstruire les stéréotypes autour de ce secteur et mettre en place des activités pratiques pour développer le côté manuel des jeunes et créer d'éventuelles vocations. De l'or dans les mains a la capacité juridique nécessaire pour être porteur de projet : il s'agit une association. Le plan de financement comprend uniquement des dépenses éligibles (dépenses de personnel interne et prestations externes + forfait 7 %). Les modalités de soutien financier sont bien respectées notamment le plancher minimal de subvention FSE+, le taux maximal d'intervention FSE+ et le taux maximum d'aide publique. Les valeurs des indicateurs de réalisation sont pertinentes et cohérentes avec le projet. Le porteur respecte bien les principes horizontaux du programme FEDER-FSE+ 21-27. Il s'agit de la première demande FSE du porteur. Le projet respecte les obligations réglementaires : l'opération a lieu dans les départements du Jura (39), de la Nièvre (58) de la Côte d'Or (21) et de l'Yonne (89) se situant en région Bourgogne Franche Comté. Le porteur a déposé son projet avant la fin de celui-ci. Le porteur en tant qu'association n'est pas soumis au code de la commande publique, Il n'est pas financé prioritairement par des fonds publics, sa gestion n'est pas soumise à un contrôle par un pouvoir adjudicateur L'organe délibérant n'est pas composé de pouvoir adjudicateur et n'est pas constitué par des pouvoirs adjudicateurs pour réaliser certaines activités en commun.

Les éléments financiers du projet sont les suivants :

- o montant FSE+ : 102 011,23 € soit un taux de 57,84 %
- o montant cofinancement : 74 369,15 € soit un taux de 42,16 %
- o montant total aide publique : 140 524,19 € pour un taux de 79,67 %
- o montant autofinancement : sans objet
- o Total éligible au FSE : 176 380,38 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 102 011,23 €, représentant un taux de 57,84 % d'une assiette éligible s'élevant à 102 011,23 €.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			UNION EU-ROPEENNE	PRIVE	EPCI	PUBLIC	DEPARTE-MENT
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds social européen +	Audemars Piguet	SNCF	EDF	Yonne
Engagement				13/02/2025	29/05/2024	12/12/2024	01/04/2025
Montant	0,00 €	176 380,38 €	102 011,23 €	35 856,19 €	8 878,30 €	16 934,09 €	12 700,57 €
Taux	0,00 %	100,00 %	57,84 %	20,33 %	5,03 %	9,60 %	7,20 %
Coût éligible	176 380,38 €						

DEPENSES		
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant
Responsable régionale Bourgogne Franche Comté	083-Frais de personnel directs et indirects	60 891,48 €
Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	11 538,90 €
Facture de prestation des artisans intervenants	140- Dépenses de prestations externes	103 950,00 €
	Total dépenses	176 380,38 € TTC

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	Réalisation	Nombre d'actions d'information	11,00
ISO4 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	Réalisation	Nombre de professionnels	80,00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	Résultat	Nombre de personnes	1 000,00



Consultation écrite du 16 au 23 mai 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura  
FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Modification, pour avis :**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
4	4.5	2	BFC005817	La voie des talents secteur du numérique	Creativ'	99 019,87 €	59 411,92 €	60,00 %	Modification du montants de dépenses (montant initial 101 221,06 € ), qui entraîne une diminution du FSE d'un montant de 1 320,72 € et ajout de 2 cofinanceurs
Nombre de projets présentés :			1			<b>TOTAL</b>	<b>99 019,87 €</b>	<b>59 411,92 €</b>	



## FICHE PROJET 2021-2027 - AVENANT

<b>Projet</b>	<b>BFC005817 - La voie des talents secteur du numérique</b>
<b>Porteur de projet</b>	13000251200031 CREATIV'
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
<b>Type d'action</b>	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/04/2024 au 30/09/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/04/2024 au 31/05/2025
<b>Coût total éligible</b>	99 019,87 € TTC
<b>Montant de l'aide UE</b>	59 411,92 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

CREATIV' organise donc la 4ème édition de La Voie des Talents, dédiée aux métiers du numérique. Le concept vise à faire connaître les métiers et formation d'un secteur d'activité, de les rendre attractif, de faire prendre conscience aux visiteurs de leurs envies et de leurs atouts et de les relier avec les exigences attendues par les professionnels.

Le parcours se propose d'aborder l'orientation d'une façon inédite autour d'un questionnement pour aider chacun à s'interroger, se connaître pour ensuite identifier des pistes d'orientation. L'objectif de « La Voie des Talents » est de permettre à tout visiteur de révéler les talents qu'il possède. Cet évènement gratuit est à destination des scolaires (de 4ème à Bac), des étudiants (post-bac) ainsi que des demandeurs d'emploi ou toute autre personne engagée dans une réflexion concernant son évolution professionnelle.

### Avis du service instructeur :

Motivation de l'instructeur : Motif de l'avenant : modification du budget prévisionnel (ajout de deux cofinanceurs et modification des montants des dépenses de personnel et de prestation et diminution de l'autofinancement).

Les éléments financiers du projet sont les suivants :

- Montant FSE+ = 59 411,92 € soit un taux de 60,00%
- Montant total aide publique : 89 411,92 € pour un taux de 90,30%
- Montant autofinancement : 2 107,95 €
- Total éligible au FSE : 99 019,87 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 59 411,92 €, représentant un taux de 60 % d'une assiette éligible s'élevant à 99 019,87€.

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

RESSOURCES			UNION EUROPEENNE	PRIVE	AUTRES PUBLICS	REGION	PRIVE
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	Fonds social européen +	OPCO ATLAS	Métropole	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Numeum
Engagement					13/09/2024	19/08/2024	
Montant	2 107,95 €	96 911,92 €	59 411,92 €	5 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €
Taux	2,13 %	97,87 %	60,00 %	5,05 %	20,20 %	10,10 %	2,52 %
Coût éligible	99 019,87 €						

DEPENSES		Catégorie de dépense	Montant
Poste de dépense		050- Frais de personnel directs	33 850,00 €
Dépenses de personnel interne		100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	6 477,94 €
Forfait 7%		140- Dépenses de prestations externes	38 570,66 €
Location lieu, conseil, AMO, animation		210- Dépenses de communication de l'opération	14 057,30 €
Communication et relation presse		220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	6 063,97 €
Déjeuner			
		Total dépenses	99 019,87 € TTC

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	Réalisation	Nombre de professionnels	30,00
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	Réalisation	Nombre d'actions d'information	1,00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	Résultat	Nombre de personnes	500,00

Consultation écrite du 16 au 23 mai 2025

**Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura**

**FEDER-FSE+ 2021-2027**

**Pour information**

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
4	4.7	2	BFC006302	Ecole de la 2e Chance de Côte d'Or 2024	E2C 21	727 449,31 €	267 273,95 €	36,74 %	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses
4	4.7	1	BFC002641	Programme 23 : 16 Programme régional Jura 2020 Effectif	Région BFC	505 650,08 €	303 390,05 €	60,00 %	Correction d'un intitulé de sous poste de dépenses (action de formation)
Nombre de projets présentés :					TOTAL	1 233 099,39 €	570 664,00 €		



## FICHE PROJET 2021-2027 - AVENANT

<b>Projet</b>	<b>BFC006302 - Ecole de la 2e Chance de Côte d'Or 2024</b>
<b>Porteur de projet</b>	77821415500062 ligue de l'enseignement Côte d'Or
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
<b>Type d'action</b>	PR4-ESO4.7-TA2 - Actions de formations en amont de la qualification
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2024 au 30/06/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/01/2024 au 31/12/2024
<b>Coût total éligible</b>	727 449,31 € TTC
<b>Montant de l'aide UE</b>	267 273,95 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

L'école de la 2ème chance de Côte d'Or est une formation d'orientation sociale citoyenne à vocation d'insertion professionnelle à destination prioritairement de publics éloignés de l'emploi et de la qualification entre 16 et 30 ans. Portée par la ligue de l'enseignement de Côte d'Or, elle est membre du réseau national des écoles de la deuxième chance.

L'Ecole de la 2e Chance 21 accueille des jeunes prioritairement sans diplômes et demandeurs d'emploi. Elle permet de faciliter l'insertion de ces jeunes tant au niveau citoyen qu'aux niveaux professionnel et personnel.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Modification de la date de fin de la période d'éligibilité des dépenses.

## **PLAN DE FINANCEMENT**

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
PERSONNEL EXTERNE DE LA STRUCTURE	050- Frais de personnel directs	20 650,00 €	
Personnel Interne	050- Frais de personnel directs	498 956,65 €	
ASSIETTE ELIGIBLE	130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	207 842,66 €	
		<b>Total dépenses</b>	<b>727 449,31 € TTC</b>

## INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	Réalisation	Participant	145,00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	Réalisation	Participant	36,00
FSE_FFCO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de	Réalisation	Participant	120,00

l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)			
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	Réalisation	Participant	109,00





## FICHE PROJET AVENANT 2021-2027

<b>Projet</b>	BFC002641 - Programme 23 : 16 Programme régional Jura 2020 Effectif
<b>Porteur de projet</b>	20005372600010 Région Bourgogne Franche-Comté
<b>Programme</b>	<b>Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027</b>
<b>Priorité</b>	PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
<b>Type d'action</b>	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
<b>Eligibilité temporelle</b>	du 01/01/2023 au 30/04/2025
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération</b>	du 01/01/2023 au 31/12/2024
<b>Coût total éligible</b>	505 650,08 € TTC
<b>Montant de l'aide UE</b>	303 390,05 €
<b>Date comité de programmation</b>	<b>23/05/2025</b>
<b>Date décision Présidente</b>	23/05/2025

### Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein du département du Jura. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

### Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : correction de l'intitulé d'un poste de dépense du plan de financement

## PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

RESSOURCES							
Financeur	BENEFICIAIRE	COFINANCEURS	UNION EURO-PEENNE				
Engagement			Fonds social européen +				
Montant	202 260,03 €	303 390,05 €	303 390,05 €				
Taux	40,00 %	60,00 %	60,00 %				
Coût éligible	505 650,08 €						

DEPENSES			
Poste de dépense	Catégorie de dépense	Montant	
Programme 23 : 16 Programme régional Jura 2020 Effectif	140- Dépenses de prestations externes	505 650,08 €	
	Total dépenses	505 650,08 € TTC	

INDICATEURS				
Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle	
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	Réalisation	Participant	2,00	
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	Réalisation	Participant	13,00	
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	Réalisation	Participant	39,00	
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	Réalisation	Participant	82,00	
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Résultat	Participant	44,00	

